

LE DEVOIR

Montréal, mercredi 21 mars 1945

VOLUME XXXVI — No 66

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME, MONTREAL

TELEPHONE : BELAIR 3361

SOIRS, DIMANCHES ET FETES

Administration : BELAIR 3361

Rédaction : BELAIR 2984

Gérant : BELAIR 3361

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne, ou des Etats-Unis, ou de quiconque d'autre, l'assimilation qui lui ferait perdre son caractère national. Le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent à mon avis, un très mauvais service au Commonwealth."

"She is a sovereign nation and cannot take her attitude to the world docility from Britain or from the United States or from anybody else. A Canadian's first loyalty is not to the British Commonwealth of Nations but to Canada and to Canada's king and those who deny this are doing, to my mind, a great disservice to the Commonwealth."

Lord Tweedsmuir

Directeur : Georges PELLETIER

Les Allemands en déroute entre la Sarre et la Moselle

Radio-Québec

Le projet de loi créant l'Office de la radio de Québec ou Radio-Québec, pour donner à l'institution nouvelle le titre brégué sous lequel elle sera plus communément connue et désignée, a fini de franchir le triple stade de la procédure de la Chambre provinciale des députés. Revendra-t-il à cette dernière avec des modifications que lui auront fait subir ces messieurs du Conseil législatif? Le projet, qui est excellent en principe, pour lequel son parrain, le premier ministre, M. Maurice Duplessis, mérite d'être félicité, gagnerait certes à subir quelques modifications de détail. Dans le cas où la Chambre haute de la Législature provinciale, reprenant l'idée exprimée déjà par des députés sous forme de divers amendements qui ont été rejetés, proposerait de confier l'administration et la direction de Radio-Québec à une commission indépendante, le gouvernement serait bien d'acquiescer tout de suite et de bon gré. Il boîtierait singulièrement sa cause, qui est celle de la province, dans les négociations qu'il devra entreprendre subéquemment avec l'Etat fédéral, à la fin d'obtenir les longueurs d'ondes qu'il lui faut pour établir les postes d'un réseau radiophonique provincial.

Des députés provinciaux de tous les groupes ont approuvé le principe de Radio-Québec, notamment le leader libéral, M. Adélard Godbout, et l'un de ses principaux lieutenants, M. Léon Casgrain, le chef provincial du Bloc populaire, M. André Laurendeau, aussi M. René Chaloult, qui est nationaliste indépendant. Tous ont aussi réclamé, en uns, MM. Laurendeau et Chaloult, en des termes bienveillants, d'autres, MM. Godbout et Casgrain, en y mettant un gros brin d'apprêt partisan, la régie de la radiophonie provinciale par une commission indépendante. Sur ce point-là, quel qu'ait été le ton de leurs remarques, ils avaient parfaitement raison. La radio est devenue un trop puissant moyen de propagande auprès des masses pour qu'on permette qu'elle devienne la chose d'un gouvernement ou d'un parti, ce parti fût-il au pouvoir.

N'est-ce pas ce que l'on a compris, à Ottawa, lorsqu'en 1936 se votait la loi par laquelle Radio-Canada a succédé à l'ancienne Commission canadienne de la radio? Il était et il est stipulé que la Société Radio-Canada serait paraitement autonome, indépendante du gouvernement, ne serait responsable qu'au seul Parlement. C'est précisément parce qu'on ne s'en est tenu à cela, parce que le gouvernement, au mépris de la loi, s'est souvent ingéré dans les affaires de Radio-Canada, que celle-ci a été tant de fois objet de récriminations et de blâmes.

D'ailleurs, un gouvernement qui se donne des pouvoirs excessifs et abusifs est-il sûr d'en pouvoir jouir longtemps? Un changement de régime est si vite arrivé, au jour d'aujourd'hui surtout, qu'un parti au pouvoir a tout intérêt, vraiment, tout à gagner, en mettant dans les statuts des lois qui ne soient pas entachées d'arbitraire. M. Duplessis n'aurait d'autant moins de peine à suivre jusqu'au bout la bonne voie qu'il s'y est engagé déjà, quand il a annoncé que la direction de Radio-Québec n'appartiendrait pas au seul président du conseil exécutif, c'est-à-dire le premier ministre, mais au conseil des ministres, et aussi que la direction et le choix des programmes du nouveau réseau seraient confiés à des membres du Conseil de l'Instruction publique. Il reste au premier ministre d'accepter l'idée complète, celle d'une commission de la radio provinciale.

commission autonome et indépendante, responsable au Parlement et régie par la constitution que ce dernier lui aura donné.

Radio-Québec, si excellente que sa cause soit en principe, a déjà assez d'adversaires dans le champ fédéral sans que ses parrains provinciaux lui suscitent des embarras qui seraient pour ainsi dire congénitaux. Ce qu'il va s'agir de faire connaître à Ottawa, par les gens du ministère de la Marine, desquels relève la question du partage et de l'attribution des ondes d'émission radiophonique, ça n'est pas le droit d'un parti ou d'un gouvernement, mais le droit de la province.

Droit qui paraît incontestable, malgré les décrets déjà portés par la Cour suprême du Canada (1931) et par le comité juridique du Conseil privé d'Angleterre (1932). Ces décrets se fondent apparemment et dans une très large mesure sur l'une des recommandations, la première, de la Commission d'enquête que sir John Aird avait présidée, en 1929, sur les choses de radiophonie canadienne. Cette première recommandation avait trait à l'établissement d'un organisme fédéral pour le contrôle des ondes radiophoniques. Elle était toutefois suivie d'une deuxième, aussi importante, relative à la reconnaissance du droit des provinces au contrôle entier des programmes (full control over the programmes).

Le contrôle fédéral sur les ondes, dès 1929 on en voyait la nécessité, plus qu'aujourd'hui peut-être. A cette époque, la radiophonie était encore dans son enfance, mais elle avait fait aux Etats-Unis beaucoup plus de progrès que chez nous. Les postes des Etats-Unis achevaient de s'emparer de toutes les ondes disponibles en Amérique du Nord. Il fallut négocier, conclure un accord international — auquel, sauf erreur, le Mexique, les Etats-Unis et le Canada furent parties — pour que notre pays eût sa part d'ondes, part modeste, même très maigre. Les intérêts des Etats-Unis ne voulaient jamais admettre un partage des ondes selon la superficie territoriale des trois pays, ils consentirent au partage selon le chiffre des populations respectives. Ce qui laissait au Canada avec très peu de chose, trois ou quatre longueurs d'ondes sur quelque quatre-vingt-dix qui étaient disponibles. Il est évident qu'à l'occasion de ces négociations radiophoniques et internationales, le gouvernement d'Ottawa était tout désigné pour agir au nom du Canada. Mais cette circonstance de la chicanerie internationale autour des ondes américaines de la radiophonie naissante jette un jour lumineux sur la première des recommandations Aird. Ça n'était pas le droit du gouvernement d'Ottawa à l'utilisation des ondes radiophoniques que le rapport Aird reconnaissait, c'était le devoir du gouvernement d'Ottawa de revendiquer la possession des ondes qui devait servir aux provinces canadiennes. La première recommandation Aird doit se comprendre à la lumière de la deuxième: reconnaître le droit des provinces au contrôle absolu des programmes.

Ce droit provincial, la province de Québec aura plus de chance de le revendiquer à Ottawa si Radio-Québec se présente comme institution de l'Etat provincial, non pas comme institution gouvernementale et instrument d'un parti politique. Ce que le gouvernement de M. Duplessis comprendra sûrement.

Emile BENOIST

21-III-45

Lesquels?

Une note d'Atlantic City nous averti que, bien qu'à raison de circonstances que tout le monde connaît, cette ville ne compte point cette année sur la présence d'un grand nombre de touristes canadiens, elle n'en consacrera pas moins, comme d'habitude, à la mise en valeur des choses canadiennes la semaine qui suit Pâques.

On nous dit que les drapeaux canadiens flotteront sur les hôtels, qu'on hissera un drapeau canadien au haut d'un gigantesque poteau dans l'un des parcs de la ville. Fort bien, mais de quels drapeaux s'agira-t-il?

Nos voisins ont-ils découvert un drapeau canadien authentique ou se contenteront-ils, comme on le fait habituellement chez nous, d'utiliser l'Union Jack?

Et, dans ce cas, qui dira aux visiteurs que c'est le Canada que l'on veut honorer et non point la Grande-Bretagne?

O. H.

21-III-45

L'actualité

A Yalta

(par Rouk)

La chronique a déjà révélé que le maréchal Staline apporte une coquetterie particulière et un peu méprisante à recevoir magnifiquement les chefs des pays capitalistes. Il y a de plus, à ce qu'on dit, une profusion et un luxe véritablement orientaux, au point que M. Roosevelt a dû sentir que son pays n'était plus, en l'occurrence, "the biggest in the world". On voit tout que les communistes conscients et organisés savent au besoin imiter la mollesse occidentale.

M. Douglas Cornell, de l'Associated Press, narre avec un étonnement admiratif les agapes qui eurent lieu à Yalta, lors de la célèbre conférence. On se donna force banquet réciprociques, chacun des "big three" invitait les deux autres, à tour de rôle.

"A tous ces dîners, raconte M. Cornell, il y eut des santés portées à la manière russe — si nombreuses, parfois, que les plats refroidissaient et que les muscles des jambes devenaient épuisés à force de se lever et de s'asseoir. Les Américains, qui ont le sens de l'obsession, ne purent résister à la tentation de la santé, ils diluèrent la vodka, en buvant de l'eau ou une liqueur qui ressemble au cidre."

Tant y a qu'on y servit 14,000 bouteilles de boissons diverses, tant de vodka, que de vin, champagne, etc.

Le plus grand dîner fut donné

(Suite à la page 2)

Le carnet du grincheux

Un journal révèle qu'à la conférence yaltaise, on servit 14,000 bouteilles de vins et spiritueux, et que des toasts innombrables y furent bus. On ne mentionne pas toutefois qu'on en ait porté à la Pologne. Simple oubli.

Des députés fédéraux sont obligés de dormir au Parlement, par suite de la crise du logement. Il ne faut pas trop les plaindre, car ils en avaient depuis longtemps pris l'habitude.

C'est le cas de rappeler le dictionnaire populaire: "Tel on fait son lit, tel on se couche". Puisque ce sont nos députés qui ont voté les lois et règlements qui nous valent cette belle situation!

Certains gens veulent un réajustement du logement à Montréal. Ce serait sans doute une grande consolation que de payer un Monsieur pour constater la pénurie d'habitations. M. de la Police, lui, aurait conclu que pour loger les gens, il faut des logements, et que pour en avoir il en faut construire.

On annonce la fondation de la Ligue contre le rhumatisme. Le plupart de nos députés d'Ottawa, en feront sûrement partie, car ils souffrent assurément du rhumatisme politique qui les tient toujours courbés.

Le Grincheux

21-III-45

Choses d'hier et d'aujourd'hui

"La passion d'acquiescer du bien pour soutenir une vaine dépense corrompt les âmes les plus pures."

FENELON

EN PAGE 2: — Saint Benoît, par Dom Raoul Hamel, O.S.B.

EN PAGE 10: — La session provinciale — Premier débat sur le bill Duplessis pour l'électrification rurale, par Louis Robit-Jard.

Les Alliés à Mayence — Le bassin de la Sarre est isolé — Les Allemands auraient perdu plus de 40,000 hommes depuis six jours — Les chefs du Reich espèrent un désaccord des Alliés par suite d'une lassitude physique plutôt qu'à cause des divergences d'intérêts

Les deux colonnes de la 3e armée étatsunienne qui ont lancé un assaut au sud-est de la Moselle la semaine dernière ont virtuellement conquis plus de la moitié du territoire qui restait aux Allemands à l'ouest du Rhin. L'une de ces colonnes combat aujourd'hui dans Mayence, et occupe une zone étendue plus au sud jusqu'à Worms; l'autre est à moins de six milles du grand centre de produits chimiques de Ludwigshafen-Mannheim.

Une jonction opérée entre la 7e armée et cette deuxième colonne de la 3e armée, a eu comme résultat d'isoler le bassin de la Sarre; les Alliés ont pris plusieurs villes importantes, notamment Sarrebruck, Kaiserslautern, Worms et Deux-Ponts. Quelques divisions ont avancé de 15 milles par jour dans cette offensive. La jonction opérée par les deux armées a isolé des forces allemandes importantes dans le bassin de la Sarre et la jonction de deux colonnes de la 3e armée a isolé un autre îlot allemand près de la Moselle, entre les points de pénétration des deux colonnes.

On estime que les Allemands ont perdu depuis six jours plus de la moitié des 80,000 soldats qu'ils avaient dans le triangle Rhin-Sarre-Moselle; depuis le passage de la Moselle, la 3e armée aurait fait plus de 21,000 prisonniers, et la 7e armée, plus de 6,000; l'avance est si rapide qu'il y aurait encore une dizaine de mille prisonniers à compter depuis le dernier rapport. Il n'y aurait eu cependant qu'environ 5,000 soldats ennemis tués ou blessés, car la résistance n'a pas été énergique, sauf à l'île droite de la 3e armée, dans les forteresses de la ligne Siegfried à l'est de Sarrebruck.

Le nombre des prisonniers et d'autres facteurs indiquent que la retraite allemande dans cette zone est moins ordonnée qu'elle ne l'a été jusqu'ici; ainsi des unités de chars de la 3e armée ont pris hier trois ponts importants intacts, l'un d'eux n'était même pas gardé; on a pris des généraux qui n'avaient plus de contact avec leurs unités depuis trois ou quatre jours.

La perte de la région industrielle de la Sarre ne manquera pas d'avoir des conséquences graves pour l'ennemi si la guerre devait se prolonger. Mais il faut dire que la ligne pour la Silésie et même dans une certaine mesure pour la Ruhr, les conséquences de telles pertes ne se feront pas sentir tout de suite; d'ailleurs, les industries de guerre ont été fortement décentralisées depuis 1942 et 1943, et les plus essentielles sont sous terre dans le centre du pays. Mais les pertes de l'armée, si les renseignements qu'on nous donne sont bien exacts, ces pertes constituent un facteur beaucoup plus décisif et dont les répercussions sont immédiates. Cela affaiblit d'autant les effectifs ennemis qui étaient déjà en état d'infériorité numérique.

LA RESISTANCE ALLEMANDE

De telles pertes soulèvent de nouveau la question de la résistance ennemie. Pourquoi les Allemands continuent-ils la guerre malgré leurs revers et les dommages causés par l'invasion? Des correspondants qui décrivent les dégâts causés par les bombardements alliés attribuent la continuation du combat à la terreur sous laquelle la police naziste tient la population. Cette explication voudrait si la différence entre la soumission et la révolte correspondait par exemple à une question de vie ou de mort, comme ce pouvait être le cas avant ces dernières semaines. Mais sous les bombardements massifs, dans les hécatombes comme celle de Dresde, le risque n'est plus le même, et il faut autre chose pour expliquer l'autorité que garde le régime nazi.

La "Review of World Affairs" donne à ce sujet des renseignements et des explications bien plus satisfaisants. Il ne semble pas, publie ce périodique anglais, que les Allemands comptent sur des désaccords sérieux entre les Alliés à la conférence de Crimée, au point que cela aurait pu changer le cours de la guerre. Des rapports dignes de foi indiquent plutôt que les chefs du Reich craignent davantage un retour allié à la propagande "wionienne", qui a brisé la résistance allemande en 1918, en rendant un projet de paix plus attrayant que la poursuite de la guerre.

Il est bien vrai que les Allemands appuient leur détermination de combattre jusqu'au bout sur l'espoir d'une mésentente entre les Alliés, mais pas tout de suite. Lors de la déclaration d'Yalta, le porte-parole de Ribbentrop pour la presse a dit que ce document aidait les chefs de l'Allemagne à maintenir le moral de guerre et la volonté de résistance du pays. Ce que l'ennemi espère c'est un désaccord, une querelle non immédiate mais éventuelle entre les Alliés et qui proviendrait pas tant du conflit des intérêts rivaux que de l'épuisement physique des pays alliés. Il va de soi qu'avec les forces en présence il faudra que les Allemands souffrent bien plus que les peuples alliés; et cette différence subsisterait dans l'hypothèse où les pays alliés deviendraient vraiment fatigués et dans une certaine mesure épuisés par la guerre.

POUR EVITER LE PIRE

Mais étant donné l'enjeu de la guerre, qui est de reléguer l'Allemagne au dernier rang des pays d'Europe, de dominer toute sa vie nationale, économique, industrielle et d'occuper le pays pour un temps prolongé, les autorités allemandes semblent avoir obtenu de la population une résolution farouche de combattre jusqu'à ce que les forces qui l'assaillent fléchissent. Il y a du vrai dans ce calcul qu'une nation menacée d'asservissement peut tenir plus longtemps et aller plus loin que les peuples qui jugent nécessaire de la vaincre.

Car enfin, si les projets soviétiques d'obtenir des millions de travailleurs allemands pour aller réparer après la guerre les dégâts causés en Russie allaient se réaliser, ce serait, ainsi que le note un chroniqueur du "Sun" de New-York, le retour à l'esclavage qui résulterait des vicieuses antiques. Il est vrai que les Allemands

ont pratiqué en somme cet esclavage en déportant des ouvriers de pays conquis pour leur imposer du travail en Allemagne. Mais cela ne change rien au fait que s'ils sont menacés eux-mêmes d'un tel servage en temps de paix, ils puissent, dans l'espoir, si mince soit-il, d'échapper à un tel sort, préférer subir des souffrances et s'imposer des sacrifices équivalents.

A plusieurs reprises déjà l'ennemi a essayé de provoquer chez les Alliés cette lassitude de la guerre, et cela a pu fausser la stratégie. Lors de l'invasion, von Rundstedt conseillait de se replier immédiatement sur la ligne Siegfried, mais si les Allemands avaient réussi à rejeter les envahisseurs à la mer, ils pensaient pouvoir négocier une paix qui leur fût acceptable, d'où la résistance de Normandie. En décembre l'offensive des Ardennes avait un objectif tactique limité, qui a été atteint: retarder l'assaut général des Alliés au front de l'ouest; mais là aussi on espérait infliger des pertes assez lourdes pour faire modifier l'objectif de reddition sans conditions.

Les Allemands ont adopté comme politique de retarder jusqu'à ce qu'une occasion favorable se présente de porter un coup susceptible de lasser un ou plusieurs des pays alliés. Ils attendent une telle occasion au front de l'est; mais à mesure qu'ils reculent et perdent du territoire leurs chances sont moins bonnes. Des pertes comme celles de cette semaine peuvent rapidement les priver des ressources nécessaires pour riposter même si une situation favorable se présentait.

A BERLIN

Aussi les Allemands ont prévu le cas où la Wehrmacht serait complètement vaincue et débordée. Le projet de tenir dans un bastion formé du sud de l'Allemagne et de l'Autriche, dans un cercle de montagnes et de forêts, n'a aucun sens strictement militaire; mais cela se comprend s'il s'agit seulement de lasser l'adversaire; de même les préparatifs pour une guérilla, une résistance clandestine indéfinie quand le pays sera occupé. C'est aussi cette résolution désespérée qui explique la façon dont on prépare la défense de Berlin. Devant la capitale se trouvent plusieurs cercles de fortifications où se déploient toutes les ressources de la défense moderne. Dans la ville même, les barricades se dressent dans toutes les rues, et à des intervalles rapprochés dans chaque rue.

Quand les Russes arriveront dans Berlin les défenseurs de la capitale seront probablement décimés; on sait de plus que la conscription de l'armée populaire a pris des adolescents, des vieillards et tous les hommes valides jusqu'à la jugée inopette au service militaire. Or la semaine dernière, dans les parcs de Berlin, des techniciens ont commencé à donner au public des cours rapides sur le maniement des canons antichars et des mitrailleuses; il y aura des canons antichars à toutes les barricades et on veut que la population puisse s'en servir. Il y aura donc vraisemblablement des écoliers et peut-être même des femmes qui manieront ces armes. Le commandant de la place, qui est un spécialiste de la guerre de chars, a dit que Berlin est maintenant assez dévasté pour que les ruines constituent d'excellents ouvrages défensifs.

LA CIVILISATION

On a beau crier au suicide, cela ne change rien aux faits, et il convient de se demander, comme beaucoup de publicistes et de politiques l'ont fait, si le programme de paix allié qui détermine une telle résistance de la part d'un peuple de 75,000,000 d'âmes constitue une politique sage. Il s'agit de sauver la civilisation et d'empêcher une troisième guerre mondiale; mais si la civilisation même risque de sombrer dans cette opération, il faut en outre faire soi-même des entorses à la justice et compromettre cette paix en sacrifiant d'autres peuples, comme on est en train de le faire pour la Pologne, les trois Etats baltes, la Yougoslavie et les autres pays balkaniques, où sera le profit?

Le sort prévu pour l'Allemagne comme pour le Japon ne peut se justifier que dans l'hypothèse d'une responsabilité et d'une culpabilité de ces peuples. C'est l'équivalent de la clause du traité de Versailles où l'Allemagne dut reconnaître sa responsabilité unique pour la Grande Guerre.

Le Pape Pie XII, dans son message de Noël 1944, a formulé une règle dont les chefs alliés pourraient s'inspirer:

"Personne sûrement ne songe à désarmer la justice dans ses relations avec ceux qui ont exploité la situation de la guerre afin de commettre des crimes réels et prouvés contre le droit commun, et pour lesquels la prétendue nécessité militaire ne pouvait qu'offrir un prétexte mais jamais une justification."

"Mais si la justice prétendait juger et punir non seulement des individus mais même des communautés entières à la fois, quel est celui qui ne pourrait voir dans une telle procédure une violation des normes qui guident chaque procès humain?"

Le même jour, S. E. le cardinal MacRory, primat d'Irlande, prononçait dans son sermon à Armagh ces paroles rapportées par "The Tablet" de Londres, le 6 janvier:

"Je veux que vous priez, fidèles bien-aimés, pour que Dieu dans sa miséricorde parvienne à régner sur le cœur et l'esprit des hommes d'Etat et de tous ceux qui détiennent le pouvoir de faire la guerre et d'en prolonger la durée. Ce n'est pas pour l'amour de la justice qu'ils se battent mais par envie, par jalousie, par injustice et par cupidité; et malheureusement, ce ne sont pas les hommes qui déclarent la guerre ou qui la font durer qui ont à se torturer au milieu de ses horreurs, mais les pauvres soldats de tous les pays en cause, leurs femmes et leurs enfants."

De tels blâmes ne conviennent-ils qu'à la résistance allemande? Ne peuvent-ils pas s'appliquer aussi à certains projets qui s'essaiment dans le cadre de la reddition sans conditions? — PAUL SAURIOL

21-III-45

Le Canada et les puissances secondaires à San-Francisco

Discours clair et précis de M. King sur la politique étrangère et la sécurité — La charte internationale et les engagements militaires devront être ratifiés par le Parlement canadien — M. Raymond dépose un ballot de requêtes contre l'immigration

(par Pierre Vigeant)

Ottawa, 20-III-45 — Le premier ministre, monsieur Macenzie King, qui pourrait prendre le titre de ministre des affaires étrangères vu le rôle de plus en plus important que le Canada joue dans le concert des nations, a prononcé cet après-midi un grand discours en soumettant la résolution qu'il veut faire adopter par le Parlement avant le départ de la délégation canadienne pour la conférence internationale de San-Francisco. Cette résolution, dont on trouvera le texte ailleurs, reconnaît la nécessité de l'établissement d'un organisme international pour assurer la paix et la sécurité, approuve les propositions formulées par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'URSS et la Chine à la conférence de Dumbarton-Oaks, convient que des délégués canadiens doivent collaborer à l'élaboration d'une charte mondiale et stipule que cette charte sera soumise au Parlement canadien avant d'être ratifiée.

On sait que M. King a toujours manifesté la plus grande répugnance à discuter la politique étrangère du Canada qu'il semblait considérer comme un sujet dangereux. On dit qu'il n'a jamais été prodigue de confidences sur ce point envers ses citoyens canadiens qu'il traitait peu comme des enfants devant lesquels on ne doit pas parler de certains sujets trop graves. Il a été moins réservé aujourd'hui et dans un discours qui a duré une heure il a exposé de façon claire, précise et surprenante — les questions qui doivent se discuter à la conférence de San-Francisco.

Bloc-notes

La suite

La douloureuse affaire Lauzon est maintenant close du point de vue judiciaire. Le délinquant qui était accusé d'avoir frappé Lauzon a été condamné à dix années de pénitencière, le garde qui n'est pas efficacement intervenu pour protéger le malheureux fera, pour sa part, deux ans et demi à Saint-Vincent-de-Paul. Deux autres des accusés ont été mis hors de cause, comme mentalement irresponsables.

Mais si, judiciairement, l'affaire est classée, du point de vue administratif, elle ne devrait faire que commencer. Le fait brutal, c'est qu'un pauvre garçon qui ne faisait de mal à personne, que l'on n'avait arrêté que pour le protéger, a-t-on dit, et qui n'était temporairement interné que pour permettre son examen mental, a été, à la suite de cet internement, et dans un service public, victime de traitements qui ont entraîné sa mort.

Deux des individus qui ont eu affaire à lui étaient des fous, — si évidemment tous qu'on n'a pas même jugé possible de leur faire subir un procès; le troisième était accusé de vol et le malheureux garde parait avoir été, par sa personnalité et par sa formation, par le milieu dans lequel il se trouvait, pratiquement incapable d'accomplir convenablement sa tâche. Le président du tribunal a même invoqué ces circonstances pour alléger la sentence.

Mais ces circonstances mêmes, si elles peuvent, dans une certaine mesure, excuser le garde, ne peuvent que souligner l'absurdité du système, — de ce système qui, non seulement confiait à un incompétent de pareilles fonctions, mais remettait un pauvre diable aux soins, si l'on ose dire, de trois individus comme ceux qu'il a rencontrés à Bordeaux. Nous l'avons dit dès le début de l'affaire, et nous comptons bien que c'est déjà commencé, il faut qu'il ait sur tout cela une enquête approfondie, et qui empêche qu'un semblable drame se puisse répéter.

Il n'est pas de circonstances qui justifieraient les autorités de prendre un pareil risque. Personne ne pourra ressusciter la malheureuse victime. Qu'a servi au moins serve à protéger les survivants!

La politique du Canada

M. King a précisé dans une certaine mesure la politique du Canada que le Canada doit défendre à la conférence de San-Francisco, l'attitude que doit adopter la délégation canadienne. Ce n'est pas une politique ambitieuse et notre premier ministre n'entend certainement pas chambarder les projets arrêtés par les grandes puissances qui ont invité le Canada à la conférence. Il approuve chaudement dans l'ensemble les propositions de Dumbarton-Oaks et l'accord d'Yalta. Il est peu probable que M. King veuille causer des embarras à M. Roosevelt avec qui il a eu des entretiens ces jours derniers ou à M. Churchill qui doit réunir les représentants

(suite à la page deux)

SAINT BENOÎT

21 mars

Au 6^e siècle, un adolescent d'une famille à l'aise est envoyé à Rome pour y poursuivre ses études. Effrayé du danger moral auquel le milieu l'expose, il quitte Rome et cherche une vie paisible au milieu des gens simples de la campagne. Malheureusement, un miracle le rend célèbre. Autre danger. Pour échapper, il s'enfuit dans une solitude boisée. Il y vivra trois ans, ignoré de tous, sauf d'un moine du voisinage, qui lui apportera la nourriture indispensable. On le découvre enfin. Des disciples se joignent à lui. Il construit des monastères. Celui de Subiaco en garde le souvenir. Persécuté en ce lieu, le solitaire, devenu père de moines nombreux, s'en éloigne et s'établit au mont Cassin. Il y fonde un monastère, écrit une règle, régit une communauté, puis meurt le 21 mars de l'année 543. L'Eglise universelle le fête le 21 mars sous le nom de Benoît abbé.

Des saints recurent de leurs contemporains ou de la postérité, ou des deux à la fois, les surnoms d'apôtres, de pères des pauvres, de sages, d'hospitaliers, etc. C'est ainsi que Pie XI fut et demeure le pape des missions. On entend par là désigner l'activité, l'effort et le succès qui qualifient ces hommes illustres. Saint Benoît fut de la sorte qualifié par son premier biographe, saint Grégoire le Grand, d'homme de Dieu, *vir Dei Benedictus*, et non pas une fois, mais plusieurs, si bien que les termes "homme de Dieu" semblent dans la pensée du saint Pontife, et sans doute aussi le parent-ils aux contemporains, inséparable du nom de Benoît. Ainsi donc, saint Benoît fut un homme de Dieu. On est homme de Dieu comme on serait homme de loi, homme d'affaires, etc. Ces expressions impliquent l'unité faite; qui, par rapport à la loi; qui, par rapport aux affaires; qui, par rapport à Dieu. Mais, être homme de Dieu, c'est être moine, selon la définition de Denis: "...ils sont, dit-il, appelés moines à raison de cette vie d'homme de Dieu, par laquelle, ramenant leur esprit de la distraction des choses multiples, ils le précipitent vers l'unité divine et vers la perfection du saint amour." C'est la définition de l'état de vie, d'immobilité essentielle dans la condition de la personne, et cet état est assuré, dans l'espèce, par une vertu qui a nom religion, vertu qui tend l'objet vers Dieu, non à Dieu l'honneur qui lui est dû. Non à Dieu l'honneur, tout l'honneur qui lui est dû car, si la religion est justice, elle n'est pas justice stricte.

Saint Benoît, homme de Dieu, fut religieux. Il ne fut que religieux. Il fut celui qui toujours choisit dans son cœur. Le bénédictin, le fils de saint Benoît, celui qui est né de sa substance spirituelle en conformité de nature, ce vivant né de vivant, sera religieux. Il ne sera que religieux. La pauvreté marquera celui-ci; la pénitence, celui-là; la religion, le bénédictin. La religion est révérence à Dieu. Révérence à Dieu en lui-même, révérence à Dieu dans ses supérieurs, révérence à Dieu dans ses frères, révérence à Dieu dans les choses, révérence à Dieu en tout. De même que celui-là va à Dieu par sa pauvreté; cet autre par sa pénitence, le bénédictin, lui, va à Dieu par sa piété filiale. A l'excellence divine qui réjaillit en personnes et choses, la révérence se mesure. Elle est rendue comme

dette; elle est aussi une leçon. Ainsi, la beauté de sa maison est due à Dieu, maître de l'univers, Père très aimé; vis-à-vis de nous, elle chante à nos âmes, par la voix très forte des sens, la grandeur du Dieu qui l'habite. L'or précieux, les métaux de prix, les étoffes riches, les fleurs dorantes, toutes à l'oeil en leurs fines dentelles; les formes et les figures, ici exprimées, là suggérées, qui dans l'espace, qui dans le temps, tout cet ensemble veut exprimer à sa manière finie, l'infini. Il veut en outre mettre en nos âmes cet ordre, ce poids et cette mesure qui sont la marque des œuvres de Dieu. A raison de sa forme de révérence, le bénédictin doit poser d'abord devant lui un commencement d'œuvre, la marque d'un fils aimant. Sa religion sera l'expression de sa foi, de son espérance et de sa charité. Elle en donnera la mesure. L'acte de la religion étant la liturgie, la vie du bénédictin, qui est une vie essentiellement religieuse, sera une vie liturgique, menée au choeur, continuée au travail, à l'étude, au repos. Sa vie sera d'abord essentiellement un culte, un hommage, une offrande à Dieu. Elle sera en outre, s'il plaît à Dieu, un enseignement, une leçon. On peut même dire avec certitude que dans la mesure où elle sera cela, elle deviendra ceci, car le bien est diffusif. Mais elle donnera enseignement et leçon à la manière dont la fleur donne son parfum, le soleil la lumière et la chaleur la vie. Don est sa plénitude.

Sans doute, le bénédictin fut, est, historiquement, autre chose que core. Comme ces objets qui, à plus d'un usage, se prêtent. Mais il reste une destinée essentielle, un plus primordial. Cette destinée essentielle, ce but primordial, il est, pour le bénédictin, celui que nous avons dit.

La grandeur, la fécondité et la plénitude de la chose bénédictine, plus que tout, à l'Eglise s'apparentent. Comment pourrait-il en être autrement? Ne l'a-t-on pas comparée au cœur de l'Eglise-Cœur, elle l'est, première engendrée, en notre Occident, des grands ordres religieux.

En sa grotte ou sur sa montagne, deux lieux de la foule écartés; du mouvement qui passe, retiré, Benoît, l'homme de Dieu, rayonne, une vertu qui a nom religion, vertu qui tend l'objet vers Dieu, non à Dieu l'honneur qui lui est dû. Non à Dieu l'honneur, tout l'honneur qui lui est dû car, si la religion est justice, elle n'est pas justice stricte.

Saint Benoît, homme de Dieu, fut religieux. Il ne fut que religieux. Il fut celui qui toujours choisit dans son cœur. Le bénédictin, le fils de saint Benoît, celui qui est né de sa substance spirituelle en conformité de nature, ce vivant né de vivant, sera religieux. Il ne sera que religieux. La pauvreté marquera celui-ci; la pénitence, celui-là; la religion, le bénédictin. La religion est révérence à Dieu. Révérence à Dieu en lui-même, révérence à Dieu dans ses supérieurs, révérence à Dieu dans ses frères, révérence à Dieu dans les choses, révérence à Dieu en tout. De même que celui-là va à Dieu par sa pauvreté; cet autre par sa pénitence, le bénédictin, lui, va à Dieu par sa piété filiale. A l'excellence divine qui réjaillit en personnes et choses, la révérence se mesure. Elle est rendue comme

"Heureux les fils de saint Benoît qui sont tous ensemble avec lui! Heureux le disciple secret. De qui sans paroles émane, comme quel'un qui dit oui, Le consentement à la paix!"

Dom Raoul HAMEL, O.S.B.

Avis de décès

PREFONTAINE — A Longueuil, le 20 mars 1945, à l'âge de 79 ans, 11 mois, est décédé Alfred Prefontaine, époux de feu Marie-Louise Viou. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 mars. Le convoi funéraire partira des salons mortuaires Pitre, rue St-Charles, à 8 h. 15, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de l'endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Nécrologie

MOUCHARD — A Montréal, le 20, à 37 ans, Joseph-Arthur Mouchard, époux de Blanche Larin.

FOURNIER — A Montréal, le 19, à 73 ans, Joseph-Emery Fournier.

LEBRUN — A Montréal, le 19, à 80 ans, Léopold Lebrun, époux de Marguerite Choiné.

NEPVEU — A Montréal, le 20, à 94 ans, Dorélie Nepveu.

REONIER — A Montréal, le 20, à 73 ans, Mme Cyrienne Reonier, née Duval, Marie.

ROCHETTE — A Montréal, le 19, à 80 ans, Edgar Rochette, époux d'Anna Pontbriand.

ROY — A Montréal, le 20, à 63 ans, Philibert Roy, époux d'Anna Francoeur.

SAGALA — A Montréal, le 19, à 54 ans, Henri Sagala, époux d'Antoinette Benoit.

Imprimés de deuil

MEMENTOS — REMERCIEMENTS
Imprimés ou gravés

Prix et spécimens sur demande

L'Imprimerie Populaire, Limitée
130, Notre-Dame est, Montréal
Tél. 881-3361

CALENDRIER

mois MARS 31 jours

Départ: JEUDI 22 MARS 1945
STE CATHERINE SUÈDE, veuve
Levier du soleil, 6 h.
Coucher du soleil, 6 h. 15.
Levier du jour, 9 h. 30.
Coucher du jour, 3 h. 09.
errier Quartier, le 6, à 11 h. 30m. du soir.
ouvelle Lune, le 13, à 10 h. 51m. du soir.
remier Quartier, le 20, à 2 h. 11m. du soir.
leine Lune, le 28, à 9 h. 44m. du soir.

MARS 1945						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

ments qui pourraient prendre les délégués du Canada à San-Francisco. Il a pris soin d'affirmer que la charte de sécurité mondiale qui doit sortir de la conférence sera soumise à la ratification du parlement comme un traité ordinaire. Il a ajouté que tout accord militaire qui pourrait être négocié par le Canada en tant que membre de cet organisme international devra être soumis au parlement avant d'entrer en vigueur.

Les griefs des conservateurs

Les conservateurs ne voulaient pas s'engager dans ce grand débat sur la politique étrangère sans avoir en le temps de se préparer en étudiant le discours du premier ministre et le chef de l'opposition officielle, M. Gordon Graydon, a passé son tour lorsque M. King a exigé que le débat se poursuive aujourd'hui même. M. Graydon ne collectait pas à ce que le premier ministre n'aurait pas son discours aujourd'hui, mais il aurait voulu que le débat fût ajourné jusqu'à ce que le premier ministre eût le temps de se préparer. Il a fait observer que la collaboration demandée par le gouvernement ne devait pas être unilatérale.

Le chef de la C.C.F., M. Coldwell, qui semble vouloir manœuvrer dans le sens désiré par le gouvernement comme il l'a fait lors de la session extraordinaire de novembre, est intervenu pour dire qu'il était prêt à procéder sur des discours n'était pas fondés sur celui du premier ministre mais sur le mérite de la question. M. Hanson, l'ancien chef parlementaire conservateur, a exprimé le désir de scruter attentivement la résolution du premier ministre et de connaître tous les dessous de l'affaire parce que, dit-il, une personne sur le continent nord-américain n'est plus habile à déguiser sa pensée que le premier ministre.

Après le discours de M. King, M. Hanson s'est levé de nouveau et a parlé pendant plusieurs minutes pour poser toute une série de questions au premier ministre. C'est alors qu'il s'est livré une esquisse assez vive entre conservateurs et ministères. Les conservateurs avaient compris que le premier ministre répondrait aux questions qu'on voudrait lui poser après son discours. M. Coldwell a mis le feu aux poudres en disant que l'on devrait s'en tenir à des questions et non pas prononcer de véritables discours. Le président de la Chambre, M. Glen, a déclaré que l'on devrait s'en tenir aux règlements et que le député qui poserait ainsi des questions aurait prononcé son discours et qu'il ne lui serait pas permis de reprendre la parole au cours du débat.

Les conservateurs ont alors invoqué la promesse du premier ministre, mais M. King a dit qu'il avait simplement déclaré qu'il répondrait dans sa réplique aux questions soulevées au cours du débat. Les conservateurs ont vivement protesté et ont laissé entendre qu'on les avait trompés, mais le président est demeuré inébranlable dans sa résolution de faire observer le règlement. M. Graydon a demandé le consentement unanime de la Chambre afin de pouvoir poser des questions au premier ministre et M. Hanson s'est mis de la partie. M. Graydon s'est amèrement plaint du traitement qu'on lui infligeait et il a fini par abandonner la partie, disant qu'il n'y avait rien à faire.

Sur quoi M. Jean-François Pouliot a fait observer que M. Graydon était beaucoup meilleur lorsqu'il faisait le bélièvre que M. Hanson lorsqu'il tentait de faire l'agneau.

Les autres orateurs

M. Graydon s'étant ainsi récusé, c'est le chef de la C.C.F., M. Coldwell, qui a poursuivi le débat sur la politique étrangère après le premier ministre. Il a dans l'ensemble approuvé les propositions de Dumbarton-Oaks et la politique formulée par le premier ministre, s'il a formulé des réserves de détail. Comme les chefs de la C.C.F. et du parti travailliste anglais avant la guerre il a proclamé sa confiance au système de la sécurité collective. Il a insisté sur le fait que le monde ne pourrait connaître une paix stable si l'on n'améliorait le niveau de vie des masses.

M. Paul Martin, député d'Essex-Est et secrétaire parlementaire du ministre du Travail, a prononcé un excellent discours. Il a déclaré que M. King avait été parmi les premiers chefs d'Etat du monde à réclamer la création d'un organisme international et que le Parlement canadien était le premier à discuter dans un monde libre les propositions de Dumbarton-Oaks. La tâche que l'on entreprend, dit-il, consiste à faire jouer le principe de l'équilibre des puissances dans le cadre du conseil international de sécurité. Il ne faut pas perdre de vue ce qu'il faudrait faire, mais dans un monde très pratique il faut songer aussi à ce que l'on peut faire. On ne peut assurer la paix dans le monde que si les grandes puissances sont prêtes à se servir de leur force selon un mécanisme prévu d'avance contre l'agression.

M. Le Gaspard Fauteux, député libéral de Montréal-Sainte-Marie, a parlé en français. Il a espéré que la conférence de San-Francisco nous donnera le mode meilleur promis par les chefs des Nations-Unies. Il estime que l'un des principaux moyens à prendre pour éviter les guerres, c'est d'assurer à tous les pays les choses indispensables à leurs besoins afin d'éviter les convoitises et que l'on se propose d'y arriver par la collaboration internationale. Le plan économique. Il est fier de savoir que le Canada sera représenté à San-Francisco par un homme de la valeur de M. King, et il ne doute pas que le Canada, qui a tant fait pour la guerre, en fera autant pour la paix.

M. Liguori Lacombe, député indépendant de Laval-Deux-Montagnes, dit que les délégués qui représenteront le Canada à San-Francisco n'auront pas de mandat puisqu'il n'est pas de mandat du gouvernement sera expiré, qu'ils n'ont pas le droit de prendre des engagements au nom du pays et que pour sa part il refusera de voter un seul centin des deniers publics pour défrayer les dépenses de cette délégué. Il n'a pas confiance aux chartes comme celle qui doit sortir des délibérations de San-Francisco depuis qu'il a appris de la bouche du président des Etats-Unis que la Charte de l'Allan-

La participation du Canada à la conférence de San-Francisco

Texte de la résolution proposée à la Chambre des Communes, hier, par le premier ministre King, et appuyée par Me Louis Saint-Laurent, ministre de la Justice — Buts et principes de la Conférence

Les Chambres du Parlement sont d'avis qu'il est opportun d'approuver la résolution suivante:

"Considérant que le gouvernement du Canada a été invité par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, en son nom et au nom des gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union des républiques socialistes soviétiques et de la République de Chine, à se faire représenter à la conférence des Nations-Unies, qui se réunira le 25 avril 1945, à San-Francisco, aux Etats-Unis d'Amérique, dans le but de rédiger la charte d'un organisme général international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et

"Considérant que l'invitation recommande que la conférence étudie, comme base de ladite charte, les propositions tendant à l'établissement d'un organisme général international qui lurent rendues par les quatre gouvernements qui participèrent aux entretiens de Dumbarton-Oaks, Washington, et

"Considérant que le gouvernement du Canada a accepté l'invitation de se faire représenter à cette conférence,

La Chambre est d'avis, en conséquence,

"(1) que cette Chambre approuve l'acceptation par le gouvernement du Canada de l'invitation de se faire représenter à la conférence;

"(2) que cette Chambre reconnaisse que l'établissement d'un organisme international efficace en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales est d'une importance capitale pour le Canada et pour le bien-être futur de toute l'humanité; et qu'il est dans l'intérêt du Canada que le Canada devienne membre d'un tel organisme;

"(3) que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté;

"(4) que cette Chambre convienne que les représentants du Canada à la conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable pour un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale;

"(5) que la Charte établissant ledit organisme international soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée."

Buts et principes

Dans la résolution on demande à la Chambre d'approuver les buts et les principes énoncés dans les propositions des quatre gouvernements.

Les buts de l'organisation énoncés dans les propositions des quatre gouvernements sont les suivants:

1. Maintenir la paix et la sécurité internationales; et à cette fin, prendre en commun des mesures efficaces en vue de prévenir et d'éliminer les menaces à la paix et réprimer tout acte d'agression ou autre atteinte portée à la paix, et effectuer, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends internationaux susceptibles de troubler la paix;

2. Favoriser le développement de relations amicales entre nations et prendre toutes autres mesures appropriées ayant pour but de consolider la paix universelle;

3. Réaliser la coopération internationale dans la solution des problèmes humanitaires internationaux d'ordre économique, social ou autre;

4. Constituer un centre pour l'harmonisation de l'action des nations en vue de l'accomplissement de ces buts communs.

Voilà les buts d'une organisation internationale générale qui recevront sûrement l'approbation cordiale de la Chambre.

En vue de la réalisation de ces buts, les propositions recommandent que l'organisation et ses membres agissent en s'inspirant des principes suivants:

1. L'organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats qui recherchent la paix.

2. Afin de s'assurer les droits et avantages conférés par l'adhésion à l'organisation, tous les membres de l'organisation s'engagent à remplir les obligations par eux assumées en conformité avec les statuts de l'organisation.

3. Les membres de l'organisation régleront leurs différends par des moyens pacifiques, de manière à ce que la paix et la sécurité internationales n'en soient pas menacées.

4. Les membres de l'organisation s'abstiendront, dans leurs relations internationales, d'avoir recours aux menaces ou à l'emploi de la force, de toute manière incompatible avec les buts de l'organisation.

5. Les membres de l'organisation seconderont, dans toute la mesure de leurs moyens, toute action entreprise par l'organisation en conformité avec les dispositions de ses statuts.

6. Les membres de l'organisation s'abstiendront de prêter assistance à tout Etat à l'égard duquel l'organisation aura pris des mesures préventives ou coercitives. L'organisation devra, en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales, prendre toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires pour que les Etats non-membres de l'organisation agissent conformément à ces principes.

Ces principes, sur lesquels on compte que l'organisation internationale générale fondera ses actions, recevront également, en son sein, l'approbation cordiale de tous les honorables députés.

L'actualité

(suite de la première page)

par M. Staline. On y mangea, comme il se doit, en Russie, le caviar, de l'esturgeon, du boeuf, du macaroni, avec cinq sortes de vins. Mais, détail qui consola les bourgeois occidentaux, la grande rareté fut... du chou-fleur, primeur rarissime en ces contrées, et que seuls les raffinés peuvent se procurer.

Même au pays de la souveraineté égalitaire théorique, on sait faire les distinctions appropriées entre les petits et les gros, les grands et les faibles. Ce fut manifeste dans les salons. Et c'est peut-être ce qui a inspiré à M. Churchill son discours désormais célèbre sur les droits des faibles.

M. Cornell écrit que les Russes ne buvaient pas un grand coup de vodka, à chaque santé. "D'aucuns prenaient parfois du vin, plus faible que n'importe quel crû américain. Certaines, saines n'exigeaient que de porter le verre aux lèvres. Mais il fallait vider la coupe, lorsqu'un invité portait une santé à un autre invité, ou encore pour ce que les Russes appelaient "les grosses saines", soit à une nation, soit à un chef d'Etat."

Les femmes n'étaient pas admises à ces fraternelles agapes, — ce qui était sage et l'on songe aux 14,000 bouteilles — sauf au banquet stalinien où l'on vit la fille de M. Roosevelt, Madame Boettlinger, la fille de M. Churchill et la fille de l'ambassadeur anglais.

Le chroniqueur note que Mme

PRESCRIPTIONS

5 CHIMISTES À VOTRE DISPOSITION

R service rapide

SERVICE JOUR et NUIT

PHARMACIE MONTREAL

Charles Daquette, propriétaire

HA. 7251



Boettlinger parut fort inquiète devant la liste impressionnante des santés. Mais elle aperçut l'amiral Leahy qui sourit et fit un signe en croisant deux doigts de chaque main.

M. Staline avait pourvu ses invités de tout le confort américain. Il y avait même des services de manucure, barbière, force automobiles et chauffeurs.

En retour de la moitié de la Pologne, il tenait évidemment à bien faire les choses.

ROUK

L'Association de la Croix de Lorraine

L'Association de la Croix de Lorraine Incorporée fut fondée en 1941 par un groupe d'anciens patients du Sanatorium du Lac-Eduard, pour venir en aide par tous les moyens possibles à leurs confrères qui, une fois leur guérison accomplie, seraient appelés à leur tour à se réadapter à une vie normale.

Voici où les services de l'organisation entrent en jeu. Combattre dans le public cette attitude néfaste et injustifiable qui consiste à voir dans la personne d'un ex-tuberculeux un dangereux individu qu'il faut tenir à l'écart des autres. C'est là le but général du groupement.

Comme toute organisation, l'Association de la Croix de Lorraine Inc. a besoin de fonds pour poursuivre la tâche qu'elle a entreprise. A cette fin, les directeurs organisent en ce moment un concert avec le concours de Mmes Marthe Lapointe, Germaine Malépart et autres. Ce concert aura lieu le mardi, 10 avril, en l'Auditorium du Plateau.

Pour adultes

Le roi de Rome

par Octave AUBRY

Volume de 390 pages.

Au comptoir \$1.75

Par la poste \$1.85

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

La Vie Catholique

par le R. P. A.-D. SERTILLANGES

Le public sera heureux de retrouver une telle publication épuisée depuis de nombreuses années.

Sertillanges nous trace un programme de vie pour réaliser un véritable ordre nouveau international. Il traite la vie sous tous ses aspects: vie professionnelle — vie corporelle — vie familiale — vie civique — vie sociale — vie spirituelle. Il n'oublie pas la vie avec la nature — vie pénitente — vie mourante et vie immortelle. Un chapitre remarquable sur les bons et les mauvais livres rend cet ouvrage indispensable à toutes bibliothèques publiques ou familiales.

2 volumes — 550 pages.

Au comptoir \$2.50, par la poste \$2.65

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

EXAMEN DE LA VUE



OPTOMETRISTE
6761 St-Hubert, CA. 7616
A St-Jérôme
830 St-Georges, Tél. 471

JEUNE HOMME

de moins de 16 ans demandé par maison de gros pour travail facile de bureau et petites courses. Chance d'avancement pour garçon actif et sérieux. Se présenter 485, rue McGill, (angle Notre-Dame) chambre 703.

Lechasseur



PALETOTS FAITS PAR FASHION-CRAFT

Si votre paletot de printemps porte l'étiquette Fashion-Craft, vous avez l'assurance d'avoir un vêtement remarquable par l'élégance et la solidité. Coupe séduisante — confort absolu — ajustement impeccable: tels en sont les principaux attributs. Prêts à porter immédiatement.



974, rue STE-CATHERINE OUEST — 281, rue STE-CATHERINE EST
274, rue ST-JACQUES (Imm. Insurance Exchange)

La Croix-Rouge demande votre aide -- Donnez abondamment

Pierre VIGANT

Le Japon se prépare à l'invasion

Le ministre de la guerre annonce l'imposition du contrôle militaire sur la propriété et les installations civiles — 17 navires de guerre japonais coulés dans la mer intérieure du Japon — Les Américains étendent leur emprise sur Iloilo — San-Fernando est occupé — La campagne de Birmanie à son point culminant

Londres, 21 (C.P.). — Le Japon a annoncé aujourd'hui l'imposition du contrôle militaire sur la propriété et les installations civiles comme étant la première des mesures projetées, pour préparer la défense du sol natal menacé de l'invasion. "La situation de la guerre indique clairement que la terre japonaise deviendra un champ de bataille", a déclaré le ministre de la guerre, le général Sugiyama, au cours d'une émission à la radio de Tokio. Il a ajouté que de fortes défenses ont été construites et de vastes préparatifs militaires ont été effectués dans le but de faire rater les plans alliés d'invasion.

Guam, 21 (A.P.). — Au moins 17 navires de guerre japonais, comprenant un navire de 45,000 tonnes et huit porte-avions, ont été coulés lundi, par plus de 100 avions américains qui ont donné la chasse au gros de la flotte ennemie, cachée dans la mer intérieure du Japon, longue de 240 milles.

Les audacieux raiders, pénétrant dans le secteur intact de Hitherto, ont aussi détruit 475 avions ennemis, dimanche et lundi, et en ont endommagé plus de 100 autres. Aucun vaisseau américain n'a été coulé. Un navire a été gravement endommagé et d'autres ont subi de légers dégâts, lorsque la force aérienne japonaise, dont les bases sont au Japon même, ont effectué une sortie contre la flotte du vice-amiral Mitscher. Tous les vaisseaux se sont retirés. Les appareils des porte-avions ont subi de "légères pertes" au cours du combat.

Manille, 21 (A.P.). — Les troupes américaines se fraient un chemin à travers la ville en feu d'Iloilo, capitale de Panay, alors qu'elles essaient aujourd'hui d'étendre leur emprise sur cette île centrale des Philippines. Les Américains ont capturé l'aéroport d'Iloilo, et ont pu aller au-delà de la rivière, à l'est, au sud, et à l'ouest de la capitale. Une autre colonne s'est avancée à 25 milles vers le nord de la tête de plage faite dimanche à Tigbauan pour traverser la plaine intérieure d'Iloilo, et faire une jonction avec de fortes unités de guérillas. Panay est la 25e île des Philippines à être envahie au cours de cette campagne de libération.

D'autres guérillas, sur l'île de Luzon, plus au nord, ont chassé une garnison japonaise de San-Fernando, et se sont emparés du port. San-Fernando est le plus important port au nord de Manille et le terminus nord du chemin de fer de Manille.

Les troupes de la 33e division se sont avancées de 10 milles vers les côtes, pour capturer Bauang, à 10 milles au sud de San-Fernando. L'une des plus lourdes attaques aériennes contre les Japonais, au nord de Luzon, a été effectuée par plus de 100 bombardiers-piloteurs et les bombardiers moyens de la force aérienne. Ils ont piqué les positions ennemies dans la vallée de Cagayan, et près de Vigan.

Les élections chez les étudiants

M. Charles-A. Lussier élu président de l'Association générale — A la Faculté de droit

M. Charles-A. Lussier, de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, a été élu ce matin président de l'Association générale des étudiants de cette université pour l'année 1945-1946.

Ce résultat a été annoncé à l'issue de l'élection qui a eu lieu parmi les étudiants en droit, à qui revient cette année le choix du président général des universitaires. (On sait que d'année en année le président de l'A.G.E.U.M. change de Faculté. L'an dernier il a été choisi par les étudiants en pharmacie, l'année précédente par les élèves de la Faculté des sciences, et ainsi de suite).

M. Charles Lussier est bien connu dans les cercles universitaires, où il a su se tailler une réputation des plus enviables. Cette année il était directeur du *Quartier Latin* et chacun a pu se rendre compte de la belle façon de cet hebdomadaire les étudiants de notre université.

A la Faculté de droit

Les étudiants en droit ont fait coïncider l'élection du nouveau président de l'Association générale avec celle des membres de leur Comité de régie pour l'année 1945-46. M. Jules Deschênes, étudiant en deuxième année, a été élu comme délégué à l'A.G.E.U.M. Il était secrétaire-trésorier de la Fédération des universitaires catholiques.

Les autres élus sont les suivants: président de la faculté, M. Jacques Beauchemin; vice-président, M. Georges Emery; secrétaire, M. Maurice Allard; trésorier, élu par acclamation, M. Maurice Sauvé; conseiller de 3e année, M. Guy Brissette; conseiller de 2e année, M. Jean-A. Deslauriers; conseiller sportif, élu par acclamation, M. Joseph Crompton.

La campagne de la Croix-Rouge

A midi, la souscription provinciale avait atteint le chiffre de \$1,935,789. — Le banquet de clôture aura lieu, demain soir. — L'on a recueilli plus de 60 pour cent de l'objectif des districts provinciaux

Le total des souscriptions recueillies à la Croix-Rouge Canadienne se chiffrait, à midi, par \$1,935,789, et les auxiliaires se sont mis à l'œuvre pour terminer leur travail d'ici demain soir, à 7h., où l'on présentera les derniers rapports, à l'occasion du dîner de clôture de la campagne, au Mont-Royal.

A mesure que les souscriptions, provenant tant des districts métropolitains que des districts provinciaux, affluent aux quartiers-généraux de la campagne, à Montréal, l'intérêt, autour du résultat final qui sera annoncé demain soir, grandit d'heure en heure. On sait que l'objectif provincial est de \$2,250,000. Chez les organisateurs de cette campagne annuelle de souscription de la Croix-Rouge Canadienne, il en existe plusieurs qui se laissent aller à faire des prédictions, mais on fait remarquer toutefois que le succès de la campagne dépend en grande partie du travail accompli au cours des 24 dernières heures.

De toute façon, tous sont convaincus que la province de Québec saura maintenir son excellente réputation et qu'elle atteindra ou dépassera son objectif, tout comme par les années passées, depuis le début de la guerre actuelle.

A la division provinciale, on rapporte de brillants progrès. On annonçait, en effet, à midi aujourd'hui, que l'on avait recueilli plus de 60% de l'objectif des districts provinciaux et l'on s'attend à un flot de nouvelles encouragements d'ici demain soir.

Voici quelques centres extra-métropolitains qui ont dépassé leur objectif, indiqués ici par le chiffre entre parenthèses: Victoriaville, \$5,200 (\$5,000); St-Lambert, \$8,558 (\$5,000); St-Jovite, \$1,800 (\$1,500); St-Jovite-Mont-Tremblant, \$1,700 (\$1,500); Baie-Comeau, \$1,100 (\$1,000).

À Québec, on a recueilli à date la somme de \$100,000 sur un objectif total de \$140,000.

Témoins de Jéhovah à l'amende

Deux jugements rendus touchant l'appel militaire des membres de cette secte religieuse

Le juge en chef Gustave Perrault et son collègue, le juge C.-Edouard Guérin, ont rendu deux jugements qui ont une grande portée touchant l'appel militaire des "Témoins de Jéhovah".

Il s'agit en effet de deux coupables Wilfrid-John Spicer, 37 ans, 3697 Drolet, et Gordon Archibald Roach, 3562 Macdonald; le premier, de ne s'être pas rapporté pour son examen médical et le second, d'avoir négligé de se présenter dans les délais prescrits et d'appeler à l'instruction militaire qui lui a été donnée en vertu des règlements de la mobilisation.

Spicer a été condamné à \$25 d'amende et les frais, tandis que Roach devra payer \$25 d'amende, plus \$25 de frais, montant fixé par le tribunal. Me Albert Stein, avocat des deux inculpés, a manifesté l'intention de porter les deux causes en appel.

Me René Reeves, C.R., avait occupé pour la poursuite dans ces deux procès importants. Dans ses conclusions, le juge en chef Perrault a dit que Spicer avait déjà fait une demande d'ajournement à la commission de mobilisation militaire en se disant obéissant à un ordre religieux. La proclamation de la loi sur la conscription, cette demande avait été refusée, mais il a insisté sur le fait qu'il n'avait pas le droit d'appel. Il a ensuite dit que la secte dite des Témoins de Jéhovah avait été mise au ban de juillet 1940 à 1943.

Au mois d'août 1940, Spicer était un homme désigné en vertu des règlements vu que la secte était interdite et qu'il a lui-même admis s'être occupé de tous travaux religieux dans la période mentionnée, haut, et qu'il s'était enrégimenté comme peintre commercial. Le juge n'a pas prononcé sur le fait que les Témoins de Jéhovah étaient ou non une secte religieuse.

De son côté, le juge Guérin a dit que lui-même, le cas de Roach: "L'inculpé soutient qu'il n'est pas visé par la loi parce qu'il est membre d'un ordre religieux. La proclamation appelant Roach au service militaire est en date du 8 juillet 1942 et l'avis de se rapporter du 19 mars 44. Nous sommes d'opinion que l'accusé doit être jugé en vertu des règlements du 1er décembre 1942. L'inculpé doit-il établir qu'il était ministre d'un ordre religieux lors de la proclamation du 8 juillet 1942 ou lors de l'appel du 19 mars 1944?"

"Nous sommes d'opinion qu'il devait être ministre au moment de la proclamation; à la date de cette proclamation, le 8 juillet 42, la secte des Témoins de Jéhovah n'existait pas aux yeux de la loi: elle fut interdite du 15 juillet 40 au 15 octobre 1943. Nous devons donc conclure que l'inculpé n'était pas un membre d'un ordre le 8 juillet 42 et qu'il devait se conformer à l'ordre du registre le 19 mars 1944. De plus, nous ne pouvons accepter l'argument de la défense que la main levée de l'interdiction est rétroactive au 4 juillet 1940."

Les législatures provinciales

Les signes d'une élection générale possibles en Ontario s'accroissent à Queen's Park — Salaires des ministres augmentés, en Nouvelle-Ecosse — Nouvel immeuble administratif, au Nouveau-Brunswick — Le commerce côtier, dans l'île du Prince-Edouard — Il n'y a pas que les allocations familiales, selon le premier ministre du Manitoba — Protestation de la Saskatchewan contre la méthode fédérale de taxation de l'électricité — Accord presque conclu entre l'Alberta et l'Ontario, relativement au problème du logement

Voici, en quelques lignes, d'après des dépêches de la *Canadian Press*, ce qui se passe dans les législatures provinciales, en-dehors du Québec:

Ontario

On s'attend que le débat sur le discours du trône continuera, aujourd'hui, à Queen's Park, et, selon les cercles parlementaires, ce débat devrait se terminer demain afin de permettre à la Chambre d'étudier les amendements de la C. C. F. et des libéraux sur l'adresse en réponse au discours du trône, amendements qui, semble-t-il, permettront de faire une expérience décisive sur la solidité de l'administration progressiste-conservatrice.

Les signes d'une élection générale provinciale soudaine en Ontario, se sont accentués hier, lorsque M. R. D. Thornberry, député C.C.F. de Hamilton-Centre, a demandé au gouvernement "d'avancer ou de se retirer", car, selon lui, le gouvernement n'a pas réussi à légiférer dans l'intérêt du peuple. M. Fernand Oliver, député libéral de Grey-Sud, a dit, pour sa part, qu'il croit une élection provinciale imminente.

Parmi les bills ontariens qui ont subi la première lecture, il en est un qui amende la loi des compagnies et une autre qui modifie la loi du salaire minimum, de façon à accorder un salaire minimum de \$1,500 par année à toutes les catégories d'employés protégés par cette loi. Le premier ministre Drew a informé la Législature ontarienne que la création d'une commission des ressources forestières devrait être retardée jusqu'après la guerre et à la suppression de l'autorité que s'est octroyée le gouvernement fédéral, en vertu de la loi des mesures de guerre.

Tous les partis de la Législature ontarienne ont été invités hier à s'unir pour adopter une loi non partisane prohibant tout préjudice racial et religieux contre les ouvriers qui cherchent de l'emploi.

Nouveau-Brunswick

Le ministre des Travaux publics, M. W. S. Anderson, a annoncé, à la Législature du Nouveau-Brunswick, que l'on est à préparer des plans pour construire un nouvel immeuble destiné à loger divers bureaux de l'administration, à Fredericton.

Nouvelle-Ecosse

Les membres du cabinet de la Nouvelle-Ecosse figureront parmi les ministres provinciaux les mieux payés du Canada, par suite de la loi ministérielle leur accordant une augmentation d'émoluments de \$2,000, projet qui a subi la deuxième lecture. Ceci aura pour effet de porter à \$9,000 par année l'indemnité parlementaire du premier ministre et à \$8,000 celle des autres membres du cabinet.

Île du Prince-Edouard

Le premier ministre J. Walter Jones a informé la Législature de l'Île-du-Prince-Edouard que son gouvernement a l'intention de remettre sur pied la navigation commerciale et les opérations côtières des goélettes Diesel appartenant à des intérêts privés. Le gouvernement provincial aidera financièrement ces propriétaires de goélettes à organiser une flottille de cargos de l'Île-du-Prince-Edouard et à distribuer ces cargos dans les eaux de Terre-Neuve.

Manitoba

À la Législature manitobaine, le premier ministre Stewart Garson, soulignant que le Manitoba recevra d'Ottawa un montant de \$15 millions comme quote-part des allocations familiales, a ajouté que le gouvernement fédéral ne doit pas invoquer ce prétexte pour retenir les sources de revenu du Manitoba à besoin pour rencontrer ses responsabilités en matière d'éducation, de santé et de bien-être.

Saskatchewan

La Législature de la Saskatchewan a approuvé, à l'unanimité, une résolution protestant contre le gouvernement fédéral contre "la présente méthode injuste de lever la taxe sur les achats d'énergie électrique" et demandant que cette taxe soit appliquée sur la base du kilowatt-heure.

Alberta

Le procureur général albertain, Me Lucien Maynard, a informé la Législature de l'Alberta que le gouvernement provincial en est pratiquement venu à un accord avec les autorités fédérales, relativement au plan provincial d'habitation, mais que "cela ne signifie pas que nous sommes parvenus à une entente avec les compagnies hypothécaires".

Stockholm, 21 (A.P.). — Des sources danoises révèlent que trente avions alliés ont bombardé Copenhague, à midi aujourd'hui. Des rapports de Malmoe disent que les quartiers généraux de la gestapo et la région du port à l'est de la capitale danoise, ont été ravagés.

Démarches de Washington

Pour hâter les négociations en vue de la formation d'un nouveau gouvernement polonais

Washington, 21 (A.P.). — Les Etats-Unis viennent de faire des démarches diplomatiques auprès de la Russie afin de hâter les négociations en vue de la formation d'un nouveau gouvernement polonais. Au moment présent, les yeux semblent tournés vers Stanislas Mikolajczyk, leader du parti paysan à L'Angleterre et les Etats-Unis sont prêts à insister pour que M. Mikolajczyk participe aux discussions qui auront lieu en vue d'organiser un régime unifié pour la Pologne.

Les Polonais de Lublin, qui jouent le rôle de gouvernement provisoire à Varsovie, se sont opposés à ce qu'on invite M. Mikolajczyk. Jusqu'ici, la Russie a appuyé leur attitude.

M. Mikolajczyk avait fait bonne impression lors de son voyage à Washington l'an dernier, à titre de premier ministre du gouvernement polonais de Londres. Les diplomates américains le considèrent comme représentant la majorité du peuple de la Pologne. Ils soutiennent qu'aucun groupe de Polonais qui voudrait mettre sur pied un gouvernement ne pourrait être considéré comme représentatif sans qu'il en fasse partie, ou du moins sans qu'il y apporte son appui.

La construction dans la métropole

Montréal semble reprendre intérêt à la construction. Au cours du mois de mars, jusqu'à hier, la ville a autorisé pour près de \$1,000,000 de constructions nouvelles et de réparations à des immeubles déjà existants.

Les nouvelles bâtisses se chiffrent par 189, dont 43 cottages. Les statistiques montrent que le permis pour des constructions neuves ont une valeur de \$810,000, tandis que ceux des réparations ont une valeur globale de \$150,000.

Deux manufactures sont comprises dans les nouveaux immeubles, une sur la rue Young, d'une valeur de \$25,000, et une autre sur la rue Notre-Dame, valant \$71,000. On a souligné à l'hôtel de ville que l'émission de 189 permis de construction de maisons d'habitation est la preuve d'un regain d'intérêt dans la construction immobilière à Montréal, mais on ajoute que cet intérêt devra croître beaucoup encore si l'on veut rencontrer les demandes des citoyens.

Le développement interaméricain

Une invitation sera faite au gouvernement canadien pour que celui-ci approuve la formation d'une commission nationale du développement inter-américain. Cette nouvelle nous a été communiquée par M. Marcel Thérien, qui rentre de Washington, où il a conféré avec M. Raphaël Oreamuno, assistant de Nelson-A. Rockefeller, le président de cet organisme inter-américain.

Les vingt et un gouvernements de l'Amérique ont été unanimes à approuver l'idée de la participation de la Canada, qui, l'an dernier, avait envoyé des observateurs à la première conférence des commissions du développement inter-américain tenue à New-York, aura des représentants officiels à la prochaine conférence, qui aura lieu à une date non encore fixée.

Plusieurs associations canadiennes et en particulier la ligue Pan-Américaine du Canada, dont le directeur national est M. Hector-C. Boulay, sont prêtes à collaborer avec le gouvernement canadien pour aider à trouver des solutions aux problèmes nombreux qui se posent dans le développement économique et financier des relations inter-américaines: transport, placement, crédit, échange de techniques, abaissement des tarifs, simplification des formalités douanières, etc.

Un naufrage fait 88 victimes

Santiago, Chili, 21 (A.P.). — On présume que 88 personnes auraient péri la nuit dernière, alors que le navire chilien *Mapacho* sombrerait après avoir pris feu; il venait de quitter le port d'Iquique. La marine a annoncé que 34 membres d'équipage et 28 passagers avaient été sauvés et que des bateaux et des avions continuaient leurs recherches.

Un des survivants a dit qu'une explosion avait précédé l'incendie; les journaux chiliens ont laissé entendre que le navire, construit en 1882, avait été saboté. Le gouvernement a institué une enquête. C'est le cinquième désastre en moins de trente jours, de la marine marchande chilienne.

Envoyé de Roosevelt auprès de Pie XII

Rome, 21 (A.P.). — M. Edward J. Flynn vient d'arriver en Italie comme émissaire personnel du président Roosevelt. Il rendra visite à Sa Sainteté le Pape; il visitera aussi le front de combat.

Il a conféré ce matin avec quelques généraux alliés et le feld-maréchal sir Harold Alexander, commandant allié de la Méditerranée et avec le major-général Otto L. Nelson, sous-commandant sur le théâtre de la Méditerranée de l'armée américaine.

Raids presque ininterrompus sur le Reich

Les bombardements se succèdent nuit et jour — Plus de 5,000 appareils ennemis détruits — Nombreuses attaques contre des raffineries et des cours de triage — Des bombardiers au-dessus de l'Autriche

Londres, 21 (C.P.). — Les Mosquitoes de la R. A. F. ont exécuté, la nuit dernière, leur 29ème raid nocturne consécutif sur Berlin, après que 5,000 bombardiers lourds eurent piqué, durant le jour, des communications, des raffineries, des usines de sous-marins et les troupes ennemies du front occidental.

Plus de 3,000 appareils ennemis ont été détruits ou endommagés par les chasseurs et les bombardiers de combat, qui s'en sont pris aussi aux troupes ennemies, le long de la ligne de feu de la Sarre, où les 3ème et 7ème armées américaines combattent.

Dans la journée d'hier, les avions alliés, au nombre de 8,000, ont détruit plus de 5,000 appareils ennemis.

Les bombardiers américains ont attaqué une raffinerie d'huile brute à Hemmingstadt, sur la péninsule danoise, et une usine de sous-marins à Hambourg. La 2ème armée aérienne britannique a piqué les communications ennemies en Hollande et en Allemagne.

Les forces aériennes de l'Italie ont martelé des cours de triage à Amstetten et à Veis sur la ligne Vienne-Munich ainsi qu'à Regensburg.

Aujourd'hui la R.A.F. a repris de plus belle ses attaques contre l'Allemagne. Des Lancasters s'en sont pris à une grande raffinerie de pétrole à Brême, dans une autre série de bombardements de jour contre l'Allemagne. Les avions s'envoient sans cesse pour l'Allemagne, vague après vague.

La radio allemande a rapporté que les bombardiers lourds, probablement américains, ont survolé la capitale, puis ont fait demi-tour au sud pour aller bombarder la ville presque entièrement détruite de Dresde, près du front russe. Un bombardier canadien n'est pas revenu.

L'aviation canadienne et britannique a aussi piqué des cours de

triage à Cassel et à Brême.

Hier, onze appareils allemands ont été descendus dans un combat et 155 ont été détruits au sol. Les Alliés, de leur côté, perdaient 17 bombardiers et 11 chasseurs. Les forces aériennes américaines ont perdu 4 bombardiers lors de leur attaque sur les chantiers de sous-marins et les raffineries de pétrole de la région de Hambourg et la R. A. F. en a perdu 11 dans 8 opérations distinctes comprenant 1,000 appareils.

Les unités stationnées en Italie ont systématiquement martelé les voies de communication de la Hongrie, de la Yougoslavie et du nord de l'Italie ainsi que quatre cours de triage importantes dans la région de Vienne.

Le dernier communiqué des quartiers généraux de l'aviation révèle que près de 2,000 bombardiers et chasseurs ont attaqué 9 champs d'aviation dans le nord-ouest de l'Allemagne ainsi qu'une manufacture de tanks à Plauen, à 10 milles de la frontière tchèque, pendant qu'une autre grande flotte aérienne s'en prenait à une grande raffinerie de pétrole à Bremen. Ces deux opérations ont été faites avant-midi.

Berlin rapporte que les bombardiers stationnés en Italie sont au-dessus de l'Autriche aujourd'hui, continuant leurs attaques d'hier contre la ligne de communication Vienne-Munich.

Les pilotes jouissent aujourd'hui d'un autre temps clair, qui facilite considérablement les opérations. Les appareils américains ont martelé les aérodromes situés près de Hopstein, Rheine, Achmer, Albern, Heese, Handorf, Zwischelahn, Wjtmundhaven et Marx. Quelques-uns de ces champs d'aviation sont les bases de Messerschmitts à propulsion par jet.

L'attaque aérienne faite sur la raffinerie de Hemmingstadt, la nuit dernière, marquait la 2,000ème sortie de l'escadrille canadienne des "Tigers".

Pour un Institut du rhumatisme

Voeu important adopté par la Société médicale de Montréal

Les membres de la Société Médicale de Montréal, réunis hier soir, au Jardin Botanique, sous la présidence du Dr Paul Letondal, ont adopté, sur une proposition du Dr Crispin Dufresne, seconde par le Dr René Dandurand, une résolution demandant la création à Montréal, avec le concours des autorités municipales, provinciales et fédérales, d'un institut du rhumatisme qui serait "non seulement un centre de diagnostic et de traitement, mais également un centre d'enseignement et de recherches scientifiques". La Société a aussi recommandé que la direction de cet institut éventuel soit confiée à la faculté de médecine de l'Université de Montréal.

(Nous donnerons, demain, un compte rendu de la réunion d'hier soir.)

Allocations à 1,300,000 familles

Ottawa, 21. (C.P.). — Le ministre de la Santé, M. Brooke Claxton, a déclaré aujourd'hui dans une conférence de presse que sur les 1,500,000 familles au Canada, 1,300,000 bénéficieraient des allocations familiales dont le paiement commencerait le 20 juillet prochain. Il a ajouté que 200,000 familles ne pourraient bénéficier de cette loi, à cause de l'importance de leurs revenus annuels.

Le ministre a déclaré aussi que le chef d'accusation E.-C. Jackson, âgé de 50 ans, de Toronto, a été nommé directeur régional des allocations familiales, pour l'Ontario.

Rumeurs niées par le Saint-Siège

Londres, 21 (C.P.). — Une dépêche du Vatican de l'agence française de presse a dit aujourd'hui que le Saint-Siège avait nié certaines rumeurs voulant que le prince Rupprecht de Bavière et un groupe d'Allemands fussent arrivés au Vatican en quête de médiation pour l'établissement d'une Bavière indépendante.

Le rapport disait que le prince avait vécu en Italie pendant trois ans, et que le Saint-Père lui avait accordé une audience le 2 novembre dernier.

Mort du R. F. Basilianus

Arthabaska, 21. (Spécial au "Devoir") — Le R. F. Basilianus, né Bruyère (Jean-Antoine), est décédé à l'Hôtel-Dieu St-Joseph d'Arthabaska, à l'âge de 74 ans, dont 58 de vie religieuse. Il était entré à l'Institut des Frères du Sacré-Cœur en 1887, à Paradi, près LePuy, France. Il était au Canada depuis 1890 où il avait assumé successivement la direction de plusieurs des maisons de sa communauté.

Vol à la Caisse de Bordeaux

Des individus sont entrés la nuit dernière à la Caisse Saint-Joseph de Bordeaux et ont fait main basse sur un montant de \$526 et trois obligations de la Victoire d'une valeur de \$100 chacune. Les cambrioleurs avaient réussi à enfoncer la porte au moyen d'une masse et d'une pince-monseigneur, qu'on a retrouvés après leur départ et remis aux détectives pour enquête.

Autre sentence contre Butler

Leok Butler qui, hier après-midi, était condamné par le juge Thérien, à 2 ans de pénitencier pour cambriolage, s'est vu imposer ce matin une nouvelle peine de 3 ans de bague par le juge Gustave Perrault, pour vol avec effraction. Adrien Lizotte, Fernand et Gilles Lajoie, trois jeunes gens âgés d'environ 20 ans chacun, ont été condamnés à 2 mois de prison par le même juge, pour vol sur la personne. Lors du procès, la mère des deux frères Lajoie avait déclaré à la Cour: "Si vous les trouvez coupables, qu'ils en subissent les conséquences". Elle n'était pas en Cour ce matin.

Gains alliés près de Mezzano

Rome, 21 (Reuter). — Les troupes de la 8e armée britannique ont consolidé leurs positions entre Ravenna et la lagune Valli di Comacchio, sur les côtes de l'Adriatique, où les forces du feld-maréchal von Kesselring combattent désespérément pour enrayer l'avance alliée dans la plaine italienne du nord, à l'an annoncé au tournant.

Les troupes alliées ont gagné du terrain près de Mezzano, sur la route Ravenna-Ferrare, à cinq milles au nord-ouest de Ravenna. Ailleurs sur le front, les troupes alliées et allemandes ont engagé des combats de patrouille et des duels d'artillerie.

Les bombardiers et les avions de combat alliés continuent leur campagne contre les troupes de Kesselring et les objectifs allemands au nord de la Yougoslavie.

Démenti de M. Churchill

Londres, 21 (C.P.). — Le premier ministre Churchill a nié aujourd'hui la rumeur "qui court dans certaines parties des Etats-Unis" à l'effet que la Grande-Bretagne aurait actuellement en main 700,000, 000 tonnes de vivres en réserve et que ce pays était rationné à 6,000, 000 de tonnes.

Ce chiffre, dit-il, est sur le point d'être réduit à cause de l'aide qu'il faut apporter aux pays libérés et probablement qu'à la fin de juin il sera rendu à seulement 4,750,000 tonnes.

Nouveauté RICHÉLIEU

Jeu de cartes de mots-croisés — Pas de devinettes — Pas de questions — Pas de réponse. Le jeu consiste à former, avec les cartes que le hasard fournit, des mots français entre-croisés.

A la portée de tous. Jeu de 60 cartes — imprimé en deux couleurs — avec règlement. Prix: \$1.00

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Autre spectacle :
"Enter Arsène Lupin"
25-30-30-40

Les allocations familiales

Renseignements fournis par Ottawa, à ce sujet —
Une Charte de l'enfance canadienne

Le Service d'information du gouvernement d'Ottawa nous communique les renseignements suivants au sujet des allocations familiales, qui constituent, dit-il, une "Charte de l'enfance canadienne".

L'avenir du Canada repose sur ses enfants.

Et pourtant, dans les conditions actuelles, le principal fardeau d'élever les enfants de la nation, incombe à moins d'un cinquième de la population qui travaille.

La valeur qu'offre l'enfant pour la collectivité ne comporte aucune relation au travail ou au revenu du père. Chaque enfant qui s'ajoute à la famille accroît les dépenses sans fournir les fonds supplémentaires requis pour faire face à ces dépenses.

Les allocations familiales aident les parents canadiens à supporter ce fardeau pécuniaire.

Les allocations représentent un moyen simple, juste et efficace d'assurer une plus grande mesure de bien-être aux familles en vue de l'entretien, du soin, de la formation, de l'avancement et de l'instruction des enfants.

2. Q. — Pourquoi le gouvernement devrait-il payer des allocations familiales?

R. — Il y a un siècle, les quatre cinquièmes de la population étaient des artisans indépendants. De nos jours, dans notre civilisation industrielle, la plus forte partie de la population travaille pour un salaire ou un traitement. Les salaires vont d'après le travail exécuté, non pas d'après le nombre d'enfants à la maison. Le célibataire et le père de famille reçoivent le même salaire pour un travail égal. On ne peut s'attendre qu'un couple marié élève des enfants bien portants avec un salaire qui peut ne suffire qu'à une personne seule. Les allocations familiales aideront à rétablir l'équilibre.

De même, des allocations en espèces, touchées régulièrement, égaliseront les chances de succès pour les familles des agriculteurs, pêcheurs et autres, qui travaillent à leur propre compte. Pour elles aussi, le revenu dépend de ce qu'elles produisent ou de leur travail plutôt que du nombre de leurs enfants.

3. Q. — Y a-t-il quelque autre raison qui justifie les allocations familiales?

R. — Certes, la prospérité générale du Canada dépend de la production, c'est-à-dire de l'activité de l'agriculture et de l'industrie. La production est subordonnée à la demande des biens de consommation et aux marchés. A son tour, la demande dépend de la puissance d'achat.

La distribution de \$250,000,000 par année, sous forme d'allocations familiales, mettra régulièrement de l'argent dans les mains des gens qui en auront le plus besoin. Chaque mois, ils pourront acheter une plus grande quantité de nourriture, de vêtements, des produits de nos fermes et de nos usines. C'est ce qui aidera à garantir la stabilité de l'emploi.

Expérience des autres pays

4. Q. Y a-t-il d'autres pays où l'on verse des allocations familiales?

R. Les allocations familiales, sous une forme ou sous une autre, ont été introduites dans plus de trente pays. Environ les deux tiers de ces systèmes ont été établis par législation du gouvernement et, dans les autres cas, ce sont des industries, des universités, des églises ou d'autres organismes d'intérêt local qui y ont pourvu.

5. Q. L'Australie possède-t-elle un système d'allocations familiales?

R. Oui: les allocations familiales y furent introduites en 1941 et le système fonctionne très bien.

6. Q. Et la Nouvelle-Zélande?

R. Également: la Nouvelle-Zélande a introduit ces allocations il y a près de vingt ans. Les allocations versées ont été majorées plusieurs fois depuis lors. La dernière majoration fut effectuée juste après l'entrée en vigueur de la Loi canadienne et porte le versement à un chiffre qui se rapproche de celui de notre loi, bien qu'il soit un peu plus bas.

7. Q. Que fait l'Angleterre en matière d'allocations familiales?

R. Sir William Beveridge, dans son célèbre rapport au gouvernement britannique, disait que le système de sécurité sociale qu'il proposait devrait être fondé sur trois hypothèses: et que la première de ces hypothèses était qu'il devrait y avoir un plan national d'allocations familiales. Sans les allocations familiales, l'indigence ne peut être supprimée.

Depuis ce temps, le gouvernement britannique a introduit un projet de loi sur les allocations familiales, par lequel des versements seront faits aux parents pour chaque enfant après le premier. Au Canada, nous avons inclus le premier enfant et notre échelle de paiements est beaucoup plus généreuse que celle proposée en Grande-Bretagne.

Quel est le système canadien d'allocations familiales?

8. Q. Qui touchera des allocations familiales?

R. Chaque enfant au Canada, âgé de moins de seize ans et à la charge d'une famille. En d'autres mots, presque tous les trois millions et demi d'enfants au Canada.

9. Q. Combien chaque enfant touchera-t-il?

R. Les enfants âgés de moins de six ans recevront \$5 par mois. Les enfants âgés de six à neuf ans recevront \$6 par mois.

Les enfants âgés de dix à douze ans recevront \$7 par mois.

Les enfants âgés de treize à quinze ans recevront \$8 par mois.

Les allocations sont réduites après le quatrième enfant parce que les vêtements, les livres de classe et autres articles peuvent être encore utilisés par les enfants plus jeunes.

Il y aura une réduction d'un dollar pour le cinquième enfant, de deux dollars chacun pour les sixième et septième enfants et de trois dollars pour chaque autre enfant. En d'autres termes, les quatre premiers enfants âgés de moins de seize ans recevront l'allocation entière et les autres enfants plus jeunes verront leur allocation réduite.

Exemples: ainsi, une famille comptant:

Deux enfants âgés de 7 et 5 ans, recevrait \$6 et plus \$5: -11 par mois.

Quatre enfants âgés de 13, 9, 6, et 2 ans, recevrait \$8, \$6, \$6: -6: \$25 par mois.

Huit enfants âgés de 15, 14, 11, 10, 8, 4, 3 et 1 an, recevrait \$8, \$8, \$7, \$7, \$5, \$3, \$3, \$2, 43 par mois.

10. Q. — Quand les versements commenceront-ils?

R. — En juillet 1945.

11. Q. — Les allocations familiales seront-elles versées si le père ou la mère est malade, infirme, en

chômage, perd sa situation ou, si pour toute autre raison, il ou elle ne travaille pas?

R. — Oui.

12. Q. — D'où proviendront ces allocations?

R. — Du revenu général du gouvernement fédéral.

13. Q. — Est-il exact que certaines provinces paieront des allocations familiales à d'autres provinces?

R. — Non. Le Trésor fédéral perçoit des impôts de toute la population du pays, sur une base égale. Partie de ces impôts sont versés par des personnes qui habitent, disons, dans le Québec, l'Ontario ou la Colombie britannique, et par des corporations qui ont leurs bureaux principaux dans ces provinces. Dans la plupart des provinces, une bonne partie du revenu a été gagnée dans des affaires opérées avec des gens d'une autre province. De même, les taxes douanières et de vente perçues à Montréal peuvent être, en définitive, comprises dans le prix de marchandises vendues en Saskatchewan.

14. Q. — Quelles sont les recettes du gouvernement fédéral dans chaque région et quelles seront les sommes déboursées sous forme d'allocations familiales?

R. — Le tableau ci-dessous montre les recettes globales pour l'exercice terminé le 31 mars 1944, et les versements estimatifs d'allocations familiales pour l'exercice commençant le 1er juillet 1945. Ce tableau montre également les pourcentages.

Régions	Perceptions globales d'impôts fédéraux (1) (en millions)	Répartition estimative des allocations familiales (2) (p.c.) (en millions) (p.c.)
Provinces Maritimes	\$ 109	34
Québec	905	47
Ontario	1,235	7
Provinces des Prairies	186	8
Colombie britannique	206	15
Totaux	\$2,640	100

(1) Source: Rapport du ministre du Revenu national pour l'exercice fiscal terminé le 31 mars 1944.

(2) Source: Estimations de l'Office fédéral de la Statistique au sujet du nombre des enfants de moins de seize ans, dans chaque province, au 1er juillet 1945, multiplié par l'allocation moyenne annuelle par enfant, dans chaque province.

doivent-ils demander ces allocations et soustraire la somme reçue, de leurs réductions d'impôt?

R. — Non. Ils ont le choix de demander les allocations ou de renoncer à leur droit et réclamer le plein montant des réductions d'impôt sur le revenu, du chef de leurs enfants.

Nul ne peut dire d'avance qu'il ne profitera pas de l'allocation familiale. Un revenu peut subir des modifications au cours d'une année. Tout contribuable qui ne sait pas au juste si les allocations familiales lui rapporteront plus que les réductions d'impôt, devrait s'enregistrer pour les allocations familiales et, ainsi, ne rien risquer. Le contribuable de l'impôt sur le revenu, qui demande et reçoit les allocations familiales est certain au moins de n'y rien perdre — et, dans la plupart des cas, il y gagnera.

18. Q. — Les allocations familiales comptent-elles comme du revenu pour les fins de l'impôt?

R. — Non, elles ne sont pas un revenu pour les fins de l'impôt.

(La fin demain)

A l'Institut Pie XI

Le cercle d'étude de l'Institut Pie XI, se réunira samedi le 24 mars à 2 h. 30, en l'Institut des Sourdes-Muettes, 3725, rue Saint-Denis, pour étudier l'"Autonomie provinciale".

Les questions seront posées dans l'ordre suivant: 1o Que faut-il entendre par autonomie provinciale? 2o Au Canada, quels sont les droits des provinces, et d'où viennent-ils? 3o A l'heure actuelle, ces droits sont-ils menacés? 4o Est-il important pour notre province, de tenir à son autonomie?

Tous ceux qui s'intéressent aux questions sociales, sont cordialement invités à se joindre aux membres de notre cercle, pour étudier avec eux, cette question de grande actualité. (Comm.)

Campagne de la Ligue de la marine

Le président de la division de Montréal de la Ligue de la marine du Canada a annoncé que la campagne annuelle de souscription de la ligue se tiendra du 2 au 10 avril prochains. L'objectif de cette année sera le même que celui des deux dernières campagnes, soit \$65,000.

L'incident de la Pointe-Gatineau

Ottawa, 21 (C. P.). — Une Cour militaire a été instituée pour enquêter sur les blessures reçues par trois membres du corps de la prévôté lorsqu'ils ont été attaqués par une cinquantaine de personnes vendant du dernier à la Pointe-Gatineau, près d'ici.

L'incident, au cours duquel un membre de la prévôté a perdu une montre de prix et un chapeau, a été censuré aussi aux autorités de la gendarmerie royale.

L'incident a été survenu un peu avant minuit et, après qu'un homme se disant un constable de Gatineau eût téléphoné à la prévôté à Ottawa disant qu'il détenait deux recrues absentes sans permission et demandant qu'on vienne les chercher.

Deux lance-caporaux et un soldat ont été dirigés vers le village dans un camion de l'armée. Ils ont laissé leur camion dans la rue et sont traversés pour parler au constable. Une bouteille a été lancée dans leur direction et est venue se briser à leurs pieds. Une foule est ensuite sortie des ruelles sur les deux côtés de la rue.

Un cambrioleur emporte des coupons

Dans la soirée de lundi, un individu s'est frayé un chemin en cassant la vitrine d'un magasin de coupons, la propriété de M. Georges Montpetit, 3566 rue Adam, et s'est choisi une pièce de coupons d'une longueur de 60 verges, évaluée à \$120.

Quant à la vitrine, elle a subi des dommages pour une valeur de \$75.

Marché d'esclaves en Prusse-Orientale

Londres, 21 (C.P.). — Radio-Moscou nous apprend qu'il a existé un marché actif d'esclaves à Koenigsberg, capitale de la Prusse orientale, où les adultes des pays occupés étaient vendus pour dix marks (environ \$4) chacun, et les enfants pour cinq ou six marks chacun.

D'après le rapport d'un correspondant de guerre russe, on a capturé un Allemand identifié comme étant Erich Zwemmer, directeur de ce marché.

Il avait 52 assistants sous ses ordres et avait beaucoup à faire, car, au cours de la dernière année, 250,000 prisonniers des pays occupés, de l'Union soviétique, de la Pologne, de la France et de la Belgique ont passé au camp. Il a vendu pas moins de 75,000 Russes dans un an.

L'impérialisme américain et les Australiens

San-Francisco, 21 (A.P.). — Le représentant du premier ministre australien, Francis-M. Forde, délégué australien à la conférence de San-Francisco, a déclaré hier, que les Australiens ne redoutent pas l'impérialisme américain, mais qu'au contraire, une participation plus active des Etats-Unis dans les affaires du Pacifique était la bienvenue.

M. Forde et M. H.-V. Evatt, ministre des Affaires extérieures, se sont arrêtés pour un temps bref sur la côte ouest, en route pour la conférence préliminaire de Londres, qui doit se tenir entre les leaders du Commonwealth britannique.

Il demande maintenant un procès

Philias Langevin, 50 ans, qui avait plaidé culpabilité, vendredi dernier, devant le juge Thibierge, à l'accusation portée contre lui d'avoir été trouvé en possession d'un lingot d'or d'une valeur de \$2,000 devait recevoir sa sentence hier.

Toutefois, l'accusé a demandé et obtenu la permission de changer son plaidoyer et de nier sa culpabilité. Son procès a été fixé au 28 du courant.

Alerte à Vancouver

Vancouver, 21 (C.P.). — Un court-circuit a fait fonctionner lundi soir les sirènes d'alerte de la ville. Les conducteurs de tramways et les automobilistes, croyant avoir affaire à un raid aérien, ont arrêté leurs véhicules et les piétons fixaient le ciel pour y découvrir quelque avion ennemi. Les responsables des avertissements firent preuve en cette occasion d'esprit d'initiative.

Sacre de S. E. Mgr J.-P. Donahue

Comme évêque auxiliaire de New-York

New-York, 21 (P. A.). — S. Exc. Mgr Joseph-P. Donahue, vicaire général de l'archidiocèse de New-York, a été consacré, lundi, évêque titulaire d'Emmaüs par S. Exc. Mgr Francis-J. Spellman, archevêque de New-York, en la fête de son patron, saint Joseph.

Vingt-six archevêques et évêques, 88 prêtres séculiers, 90 séminaristes et des délégations de Chevaliers de Malte, de Saint-Grégoire et du Pape participèrent au défilé qui précéda la cérémonie, en la cathédrale Saint-Patrice.

L'avionnerie anglaise

Le Cap, Afrique-Sud, 21 (C.P.). — Le vicomte Swinton, ministre britannique de l'aviation civile, a déclaré, hier, que la Grande-Bretagne construisait maintenant des avions de 110 tonnes pour les routes transatlantiques.

Ces avions peuvent transporter cent voyageurs.

Lord Swinton est au Cap pour assister à une conférence de l'air de l'Empire britannique qui doit s'ouvrir mardi.

Le ministre a aussi déclaré: "La Grande-Bretagne ne peut pas avoir la première place dans les airs — ses appareils ne peuvent rivaliser en nombre avec ceux des Etats-Unis — mais elle prendra une bonne place".

"La Grande-Bretagne ne tend pas à l'idéal de la liberté des airs, comme elle l'a toujours fait sur la mer, si la liberté des airs consiste en avions fortement armés avec le maximum de concurrence, le maximum de subsides et le maximum de mauvaise volonté de tous les côtés".

Le Dr René Cruchet à l'ACFAS

Demain soir, à 8 h. 30, à l'Amphithéâtre du Jardin Botanique, le Dr René Cruchet, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, prononcera une causerie sous le patronage de l'ACFAS. Il parlera de "Au temps des pirates... Quelques corsaires français célèbres". Le Dr Jean Saucier, professeur à l'Université de Montréal, présentera la conférence. Entrée libre.

Explosion à la légation anglaise

Londres, 21 (C.P.). — Des fragments de bombes ont causé des dommages dans un escalier de la résidence de la légation anglaise à Stockholm, vers la fin de janvier. Cette nouvelle nous est parvenue après deux mois de recherches infructueuses pour retrouver l'auteur de ce méfait.

Des vitres ont été brisées mais personne ne fut blessé.

La guerre coûte par semaine \$2,521,800,000

Londres, 21 (Reuter). — Les dépenses britanniques pour la guerre ont atteint le chiffre de \$2,521,800,000, au cours de la semaine dernière, le montant hebdomadaire le plus élevé, cette année.

M. J.-A. Bourbonnais candidat C.C.F.

Le comité central du parti C.C.F. a annoncé hier que M. J.-Albert Bourbonnais, entrepreneur de Dorion, sera candidat C.C.F. dans le comté Vaudeuil-Soulages, à la prochaine élection fédérale.

Vois

M. D. Donnelly, domicilié à 191 rue Murray, a porté plainte à la police que, hier soir, son camion Chevrolet contenant de la marchandise pour une valeur de \$1,000 est disparu alors qu'il était stationné en arrière de l'établissement situé à 1231 Ste-Catherine ouest. Les agents de police recherchent le cambrioleur.

Des voleurs sont entrés à 2039 rue Université lundi au moyen de fausses clefs et ont emporté un manteau de mouton de perse d'une valeur de \$500 et un pendentif évalué à \$20, appartenant à Mlle Lucienne Lévesque.

Elu préfet du comté de Châteauguay

Sainte-Martine, 21 (Spécial au Devoir). — Le Dr Léo Chèvrefeils, maire du village de Sainte-Martine, a été élu préfet du comté de Châteauguay, lors de l'assemblée des maires du comté, tenue ces jours derniers.

Du houblon canadien pour l'Australie

Canberra 21 (C.P., câble). — Exposée à une forte disette de bière, l'Australie fait actuellement des expériences avec du houblon canadien, pour tenter de faire face à la rareté de ce breuvage.

Cette disette de bière a commencé en 1942 quand le gouvernement a ordonné de diminuer la production de houblon pour permettre à plus d'hommes de travailler à la guerre.

Les nouveaux tribunaux allemands

Londres, 21 (Reuters). — L'agence allemande de nouvelles Transocean donnait hier de nouveaux détails sur les nouvelles cours judiciaires instituées en Allemagne pour faire subir des procès aux délinquants de la Volkssturm, a déclaré que tous les gens du sexe masculin, entre 16 et 65 ans, étaient désormais sous la loi martiale.

L'agence ajoute: "Une cour spéciale sera instituée dans chaque district pour régler le cas des hommes de la Volkssturm qui ont fait des offenses durant leur entraînement. Au front, tous les commandants, qui ont des bataillons de Volkssturm sous leurs ordres en seront les juges."

"Comme tous les gens entre 16 et 65 ans sont dans la Volkssturm, toute la population mâle du Reich est pratiquement sous la loi martiale, ordonnée par Himmler."

Himmler sera l'autorité supérieure de cette cour et Hitler le maître suprême. Tous les deux peuvent accorder le pardon."

Pertes du C.A.R.C.

Ottawa, 21. — Le quartier général de l'aviation militaire canadienne communique sa dernière liste officielle des morts, blessés et disparus. On y remarque:

Disparus en service actif: le sergent de section Claude Gerald Berges, époux de Mme C.-G. Berges, 166, rue Aberdeen, Québec; le sous-officier Joseph-Roger Savard, fils de M. Odilon Savard, 553, rue Nicolet, Montréal.

Réputé mort pour fins officielles: l'officier-pilote Harold-John Barrons, fils de M. Howard Barrons, 8337, avenue Bloomfield, Montréal.

DU CHOIX!

Notre complet détermine le choix de vos cravates, c'est-à-dire chez votre fournisseur, toutes les nuances imaginables de cravates "Tulipe" pour toutes les nuances d'habits!

50c - 65c - \$1.00 - \$1.50

CRAVATES

EN VENTE PARTOUT

L'ENREGISTREMENT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES commence le 22 MARS 1945



POUR OBTENIR CES ALLOCATIONS
Chaque enfant de moins de 16 ans doit être inscrit.



AUX PARENTS: Chaque famille canadienne recevra par la poste, d'ici au 22 mars, une formule d'enregistrement des allocations familiales. Remplissez cette formule et retournez-la sans délai dans la même enveloppe. Ne tardez pas—dans l'intérêt de vos enfants.

Cette formule est très simple. Elle ne comporte que sept questions, et on peut y répondre en quelques minutes. Mais répondez clairement à toutes les questions. Les allocations familiales ont pour objet d'aider les parents à élever leurs enfants. Elles doivent servir à améliorer la santé des enfants, à leur fournir des soins médicaux, dentaires et infirmiers, à leur procurer

une nourriture plus soutenante, de meilleurs vêtements, un logement plus salubre. Elles aideront à rétablir l'équilibre des chances de succès pour tous les enfants.

IMPÔT SUR LE REVENU: Afin que personne ne bénéficie à la fois des allocations familiales et d'un dégrèvement complet d'impôt pour ses enfants, ce dégrèvement sera réduit du montant reçu au titre des allocations familiales. Les parents ont donc le privilège de réclamer, ou de ne pas réclamer les allocations familiales. Ceux qui ne savent pas s'ils auraient intérêt à le faire sont priés de s'inscrire. Ils n'y perdront rien.



AUX PARENTS VOUS AIDEREZ VOS ENFANTS EN LES INSCRIVANT
AUX ALLOCATIONS FAMILIALES



Publié par ordre de
l'hon. BROOKE CLAXTON,
ministre,
MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL, OTTAWA

Nouvelles de guerre

Nouveaux règlements sur le charbon

On accordera la priorité de livraison du combustible, pour l'hiver prochain, à tous les chefs de maison de l'Ontario, du Québec et des provinces Maritimes qui auront donné leur commande avant le 1er juin — M. Gordon nie la rumeur du rationnement de la viande — Breadner élevé à un plus haut rang — Décorations — Soldats rapatriés — Pertes du C. A. R. C. et de l'armée.

Ottawa, 21 — Le ministre des Munitions et approvisionnements, M. Howe, a annoncé aujourd'hui, qu'en vertu de nouveaux règlements sur le charbon qui entrent en vigueur le 1er avril, on accordera la priorité de livraison du combustible pour l'hiver prochain à tous les chefs de maison de l'Ontario, du Québec et des Provinces maritimes qui auront donné leur commande avant le 1er juin.

Les nouveaux règlements du Régisseur du charbon, E. J. Brunning, exigent que chaque chef de famille, qui achète du combustible d'une haute catégorie, accepte une proportion d'un autre combustible avec chaque livraison d'anthracite. De plus, un commerçant ne peut livrer du combustible d'une catégorie élevée sans y avoir mélangé d'autre combustible.

L'article qui traite de la priorité se lit comme suit: "Jusqu'au 30 septembre 1945, le commerçant de charbon doit donner priorité de livraison à même les stocks disponibles de combustible, jusqu'à la quantité maximum permise par la présente ordonnance, aux consommateurs qui donnent leurs commandes d'achat avant le 1er juin 1945."

Au cours de la prochaine année de chauffage, chaque consommateur aura la même quantité de charbon ou de coke que la quantité qu'il a consommée au cours de la saison qui s'achève. Une année de chauffage commence le 1er avril et se termine le 31 mars.

Le ministre des munitions encourage fortement chaque Canadien à continuer d'économiser le charbon et à donner sa commande aussitôt que possible. "Les demandes de charbon pour subvenir aux besoins du continent ainsi qu'à ceux des zones de guerre et des pays libérés dépassent toutes les demandes antérieures. Les demandes de combustible domestique en particulier, qui étaient de 40% plus élevées au début des hostilités, dépassent de beaucoup les approvisionnements actuels. Ainsi, chaque chef de maison qui ordonnerait brutalement le charbon dur, devra nécessairement attendre une bonne proportion d'autres combustibles."

A cause de la neige, et parce que les gens n'ont pas donné leur commande assez tôt, les livraisons de charbon sont devenues tout un problème en certaines localités. Il n'en devrait pas être ainsi, si chaque consommateur collaborait avec son commerçant de charbon en lui donnant sa commande immédiatement et en acceptant du combustible des que le marchand juge à propos de le livrer."

Le ministre a insisté sur le fait, que, parce que les provisions de combustible d'une catégorie élevée sont limitées, on ne peut assurer aux consommateurs qu'ils pourront obtenir la quantité maximum de combustible de la catégorie "A" ou de la catégorie "B" autorisée par l'ordonnance. Il conseille fortement aux chefs de maison de laisser éteindre le feu des que la température le permettra, afin d'économiser du combustible pour l'hiver prochain.

Aux termes des nouveaux règlements, un consommateur de charbon dur de grosseurs domestiques qui donne sa commande avant le 1er juin et en accepte la livraison avant le 30 septembre, pourra se procurer au maximum, la moitié de ses besoins annuels en charbon anthracite. Un quart de son contingent annuel comprendra un autre combustible de la catégorie "A", tel que le coke, par exemple. Et pour le dernier quart de sa provision de charbon on lui accordera du combustible de la classe "C", tel que du charbon mou, par exemple.

Le chef de la maison qui se sert d'un souffleur ou d'un autre appareil automatique, pourra obtenir les trois quarts de ses besoins annuels en combustible pour souffleur d'une haute catégorie (classe "B"), mais, dans les provinces Maritimes le chémin dur ne devra pas former plus de la moitié de cette quantité. L'autre quart de sa provision annuelle ne pourra se composer que du combustible de la classe "C".

M. Howe déclare: "Les proportions de charbon dur qu'autorise la nouvelle ordonnance sont aussi généreuses qu'il nous est possible de le faire. Elles sont probablement encore plus généreuses qu'après le 30 septembre, alors que les consommateurs ne seront plus tenus d'accorder la préférence aux commandes données avant le 1er juin. Ceux qui donneront leurs commandes à une date tardive recevront certainement du charbon, mais ils devront accepter le genre de combustible qui sera alors disponible."

Le combustible de la classe "A" comprend: Anthracite des Etats-Unis; grato (broken); f. stove, chémin, peu, sauf que le charbon chémin n'est pas compris dans le combustible de la classe "A" dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard; le charbon anthracite d'Irlande; cobbles French nut, stove nut; tout coke criblé (excepté le reclaimé beehive coke) dont les plus gros morceaux ne peuvent passer à travers des trous de criblé d'un pouce et un huitième; charbon de basse volatilité; des grosseurs criblées: grosseur nut ou plus gros; briquettes d'anthracite, de charbon bitumineux de basse volatilité ou de coke; coke de pétrole: grosseurs domestiques.

Le combustible de la classe "C" comprend: Anthracite des Etats-Unis; buckwheat no 1 et buckwheat no 2 (rice) dans toutes les provinces ou la présente ordonnance s'applique; et de grosseur ché-

min dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard seulement; anthracite galleois: toutes les grosseurs pour souffleur; tout mélange contenant l'une des catégories plus haut mentionnées de combustible de la classe "B"; le range coke dans la province de Québec seulement.

Le combustible de la classe "C" comprend: Anthracite des Etats-Unis; buckwheat no 3 (barley), buckwheat no 4, anthracites et screenings; anthracite galleois: screenings seulement; le reclaimé beehive coke de n'importe quelle grosseur et tout autre coke n'appartenant pas au combustible de la classe "A" ou de la classe "B"; charbon de basse volatilité (non criblé) et toutes les grosseurs criblées plus petites que la grosseur nut; briquettes de charbon bitumineux de haute volatilité; tout charbon bitumineux ou autre charbon qui n'est pas du combustible de la classe "A" ou de la classe "B".

M. Gordon nie cette rumeur

Ottawa, 21 (C.P.) — Le président de la Commission des prix, M. Donald Gordon, a réitéré hier soir que toute décision au sujet de la ration de la viande était une question "de haute politique gouvernementale" et que la ration ne serait imposée que si le gouvernement décidait d'accroître ses exportations outre-mer.

Il a ajouté qu'il n'y avait aucune vérité dans l'histoire publiée hier dans l'Ottawa Journal, à l'effet que la Commission des prix avait décidé le rationnement de la viande. "Il y a à ce sujet plusieurs fautes de raisonnement et de désapprobation s'expriment les rumeurs qui sont absolument inutiles et tendent à maintenir le public dans un état constant d'incertitude", dit-il.

Breadner élevé à un plus haut rang

Londres, 21 (C.P.-Cable) — Le maréchal de l'air, S. Breadner, commandant du C.A.R.C. outre-mer, qui prendra sa retraite le 1er avril prochain, a déclaré hier, dans une entrevue, que "le gouvernement canadien fait très bien de le retirer de son poste". Il a ajouté: "Des hommes plus jeunes ont été entraînés et je me sens à l'âge où je dois me retirer, mais j'espère que j'ai été de quelque utilité dans l'exercice de mes fonctions". Il est âgé de 52 ans.

On a annoncé à Ottawa la semaine dernière que le maréchal de l'air Breadner serait remplacé par le vice-maréchal de l'air G. O. Johnson, commandant à Halifax. Le ministre de l'air Gibson a annoncé à la Chambre des communes à Ottawa, que lorsque le maréchal de l'air Breadner prendra sa retraite, il sera élevé au rang de chef maréchal de l'air. On croit qu'il sera le premier Canadien à atteindre un grade si élevé.

Nouvelles décorations

Ottawa, 21 — Le ministre de la Défense nationale a annoncé aujourd'hui la remise de douze nouvelles décorations pour bravoure à l'action à des membres de l'armée canadienne en service outre-mer sur le théâtre de guerre de l'ouest de l'Europe.

La liste comprend: une D.S.O. (ordre du service distingué); quatre Croix militaires, une médaille de la conduite distinguée et six médailles militaires.

Voici les noms des Canadiens français, relevés sur cette liste: médaille militaire: le sergent William Bleue, Winnipeg, Manitoba; le caporal suppléant Merbourne Le Marquand, Belle Anse, P.Q. et le soldat Joseph Maubert, Calgary, Alberta.

Décoration française à un Québécois

Ottawa, 21 (C.P.) — Les quartiers généraux de l'aviation à Ottawa ont annoncé que l'officier pilote Paul-Henri Gingras, de Québec, a été décoré de la Croix de guerre française, de l'étoile d'argent et de l'insigne des forces françaises de l'intérieur. Aucun détail n'a été donné sur ces décorations.

Médaille canadienne d'efficacité

Québec, 21 (C.P.) — Willie Gagnon, du centre de recrutement de l'armée ici, a été décoré de la médaille canadienne d'efficacité, ont annoncé hier les quartiers généraux du district militaire no 5.

Soldats canadiens arrivés ici hier

Un groupe de militaires canadiens sont arrivés hier à la gare Bonaventure, après avoir servi outre-mer, pendant quelques années. On remarque, parmi les rapatriés: le major Jacques Ostiguy, de Montréal; le soldat J.-G. Barbeau, Cap-de-la-Madeleine; le caporal O. Barrette, de Montréal; le soldat V. Beauchamp, de Montréal; les soldats R. Bellemeur, Z. Belisle, R. Cadieux, A. Lachance, J. Laporte, E.-R. Laramée, E. Lavigne, R. Lavoie, L. Thériault, L. Delorme, J.-P. Duguay, B. Lalonde et A. Morin, de Montréal; le soldat P. Voisard, de Vaudreuil; le soldat R. Dubé, de Halifax; R. Elbier, de St-Lin; A.-G. Fréchette, de Toronto; A. Hébert, de Farnham; J.-E. Julien, de Lachine; G. Labrie, G. Lafaille, de Coaticook; C. Lapierre, de Maxville; L. Laurin, de Valleyfield; A. Lucas, de Ste-Adélaïde; J. Mailhot, des Trois-Rivières; J. Martineau, de Magog; D. Mitchell, de Sweetsburg; J.-A. Pitre, de Cap-de-la-Madeleine; T. Prudence, de St-Jean; R. Sauvé, de Verdun; P. Simoneau, de Sherbrooke; les soldats G. Léveillé, T. Marion, A. Marquis, W. Martineau, G. Morache, L. Picot,

te, G. Renaud, G. Rochon, de Montréal.

Décorations remises par Montgomery

Avec la 9e armée américaine, 21 (A.P.). — Le feld-maréchal Montgomery a présenté hier des médailles britanniques à 39 officiers et soldats de l'armée américaine, pour la part active qu'ils ont prise dans les victoires alliées sur le front ouest.

Pertes du C.A.R.C.

Ottawa, 21. — Le quartier général de l'aviation militaire canadienne nous communique sa dernière liste officielle des morts, blessés et disparus. On y remarque: tué en service actif: le sous-officier breveté Lawrence Théodore Chénier, fils de M. J.-D. Chénier, 207, 6e avenue est, Cornwall, Ont.

Pertes de l'armée

Ottawa, 21. — Les quartiers généraux de la défense à Ottawa commencent aujourd'hui la liste suivante des pertes de l'armée:

Officiers: gravement blessé, le lieutenant Ovila Clément, Ottawa. Antérieurement porté disparu, maintenant rapporté prisonnier de guerre: le lieutenant Joseph Desgroselliers, Sturgeon-Falls, Ont.

Soldats: gravement blessé: Joseph Hébert, Rexton, N.-B.; blessés: Victor Clouthier, Strickland, Ont.; Jean Ladouceur, Timmins, Ont.; Raymond Blouin, Québec; Joseph Lacasse, Québec; Alexandre Lebourque, Atholville, N.-B.; Gaston Therrien, Montréal; Joseph Bruneau, Lac du Bonnet, Manitoba; légèrement blessés: Joseph Côté, McGregor, Ont.; Cléophas Sabourin, Ottawa; Gabriel Denis, Saint-Michel des Saints, P.Q.; gravement blessé: David Blondin, Monkland, Ont.; légèrement blessé: Eugène Doucet, Halifax; antérieurement porté disparu, maintenant rapporté prisonnier de guerre: Joseph Régimbal, Sudbury, Ont. Prisonnier de guerre, C. Cardinal, Montréal.

Les obsèques du major J.-A. Dalcourt

Hier à Louiseville — S. E. Mgr Comtois assiste à la cérémonie funèbre

Louiseville, 21. — Une foule nombreuse de parents et d'amis ont rendu un dernier hommage au major-honoraire J.-A. Dalcourt, dont le service funèbre a été chanté hier matin en l'église paroissiale de Louiseville.

Le major Dalcourt, premier aumônier catholique de langue française à être tué à la ligne de feu, est mort alors qu'il portait les secours de la région aux soldats canadiens tombés sous le feu ennemi, il y a quelques semaines, en Allemagne. Il était aumônier du régiment de la Chaudière depuis peu, alors qu'il a demandé on lui avait confié ce poste qu'il désirait ardemment. Auparavant, il occupait le poste d'aumônier-chef de langue française auprès de l'armée canadienne et résidait en Belgique.

La cérémonie funèbre fut célébrée par M. l'abbé A. Lessard, vicaire de la paroisse Saint-Enfant-Jésus de Montréal, et compagnon d'études du défunt. MM. les abbés J. Masson, de la paroisse Saint-Stanislas des Trois-Rivières, et G. Auger, du séminaire de cette ville, assistaient comme diacre et sous-diacre.

Sous le dais épiscopal avait pris place S. Ex. Mgr O. Comtois, évêque des Trois-Rivières. Dans le chœur, on remarquait aussi MM. les chanoines J. Desilets, supérieur du séminaire des Trois-Rivières, S. de Carufel, de Yamachiche, J.-E. Panneton et Georges Panneton, respectivement des Trois-Rivières et de Louiseville.

Plusieurs aumôniers des trois services armés du district militaire no 4 s'étaient rendus à Louiseville pour rendre un dernier hommage à leur confrère mort au champ d'honneur. On remarquait: le lt-col. J. Reeves-Gravel, aumônier catholique senior du district militaire no 4; le major honoraire C. Andrews, aumônier senior protestant du même district; les capts abbés L. Lemire, du régiment de Maisonneuve (2), L. Deslauriers, de Saint-Jean, P. Lalande, de Sherbrooke, J. Riopel, D. M. A. D.-A. Gobeil, de Farnham, major honoraire J. Bergeron, d.m. 4, les capitaines abbés J.-A. Arcand, G. Bruneau A-12 Farnham, C. Beaudry, aumônier du corps de réserve du district R.-L. Marceau, de Huntingdon, O. Gagnon, du régiment de réserve des Trois-Rivières, le T. R. Père Joseph, provincial des Capucins de Montréal, l'aumônier des cadets de la marine des Trois-Rivières Marcel Desaulniers, le lieutenant de section honoraire E. Clément, des Trois-Rivières, le lieutenant de section R. Lemire, du Cap de la Madeleine.

La chorale, sous la direction du Dr A. Dalcourt, de Louiseville, et cousin du défunt, interpréta la messe de Yon. Les solistes furent le notaire J.-P.-E. Langlois, Ed. Casaubon, Fernand Jacques, Robert Trudel et J.-C.-R. Desjarlais.

La famille du major Dalcourt était représentée par ses frères: Pierre-Elphège, de Louiseville, Onésiphore, de Louiseville, Antonio, de Maskinongé; sa sœur, Mme Pierre Béland, et autres. Un autre frère du défunt, le soldat Charles Dalcourt, sert actuellement outre-mer avec les Fusiliers Mont-Royal.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir", 430 est, rue Notre-Dame, Montréal.

Epilogue de l'affaire Lauzon

Dix ans de pénitencier pour Marcel Bonneau et deux ans et demi pour René Lavoie

Le drame qui s'est déroulé à la prison commune de Montréal lorsque Gérard Lauzon, un détenu, succomba à des blessures reçues dans l'infirmerie de l'institution, a eu son épilogue, hier, à la Cour du banc du Roi, lorsque Marcel Bonneau et René Lavoie, trouvés coupables d'homicide involontaire, relativement à la mort de Lauzon, ont reçu leur sentence du juge Wilfrid Lazure.

Bonneau a été condamné à une peine de dix ans d'emprisonnement au pénitencier et Lavoie, à un emprisonnement de deux ans et demi au bagne.

Marcel Bonneau avait comme défenseur Me Jean-Drapeau et René Lavoie était représenté par Me Yves Pelletier.

Bob Birno est acquitté

Bob Birno a été acquitté hier par le jury des Assises. On sait que Birno comparait devant le jury relativement à une tentative de meurtre sur la personne de Cyrille Larouche, 33 ans, lutteur professionnel, dont on l'avait accusé.

Le ministère public était représenté par Me Henri Monty, c.r., et la défense, par Me Fabio Monet, c.r. L'affaire remonte au 8 août 1944, jour de la votation. Larouche a relaté au jury les "émotions" du jour de la votation. Le témoin était en automobile avec des amis, coin de Bullion et Sainte-Catherine, quand il est descendu de sa voiture. Dans une querelle qui avait éclaté alors entre ces deux lutteurs, Larouche avait été blessé au pied par une balle de revolver que Birno aurait tirée.

M. Alfred Préfontaine décédé à Longueuil

M. Alfred Préfontaine, marchand de bois de Longueuil, époux de feu Marie-Louise Viau, est décédé hier le 2 mars, à 79 ans et 11 mois. Lui survivent trois filles: Mme Jean Renaud (Blanche), de Longueuil; Mme Lucien Gauthier (Thérèse) de Saint-Sulpice; Mme Maurice Beaudry (Pauline), de Longueuil et ses fils: Louis, d'Ottawa, Auguste et Georges, de Longueuil; deux sœurs, Mme Olivier Beaulieu (Maria), et Mlle Eloise Préfontaine, ainsi que de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 mars. Le cortège partira des salons mortuaires, Marcel Pitre, rue Saint-Charles, à 8 h. 15, pour se rendre à l'église où le service sera chanté à 8 h. 30.

TARIF des annonces classifiées du "DEVOIR"

Téléphone: BELair 3361

1 cent le mot, 25c minimum command. Annonces facturées 1/4e le mot. 40c minimum. NAISSANCES, SERVICES, SERVICES ANNIVERSAIRES, GRANDS MARIAGES, REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES ET AUTRES, 2c par mot, minimum de 50c. FIANÇAILLES, PROCHAINS MARIAGES, \$1.00 par insertion.

ACHAT DE CREANCES

Apportez-nous vos créances, billets en souffrance, payons plus haut prix. F. André Arès, 51 ouest, rue St-Jacques. Plateau 9107.

TIMBRES

Nous achetons comptant au meilleur prix collections et accumulations de timbres ou vieilles enveloppes timbrées quelle que soit la quantité. Écrivez à QUEBEC STAMP CO., Boite postale 30, Station N. Montréal. 1-5-45



Quartiers généraux de la Campagne: 770, rue St-Antoine, Montréal — Plateau 1751

LA CROIX-ROUGE EST MATERNELLE

DURANT les heures terribles de la bataille, dans l'eau glacée des terres inondées, nos gars du front ont appris à vénérer les milliers de femmes qui se dévouent comme auxiliaires de la Croix-Rouge. Durant cinq années de guerre, ces femmes admirables ont tricoté des centaines de mille paires de bas... elles ont confectionné des millions de chauds vêtements et elles ont préparé des millions de paquets de vivres destinés aux prisonniers de guerre. D'autres femmes accomplissent des tâches spéciales: elles conduisent les camions de la Croix-Rouge, elles soignent les blessés, elles travaillent dans les bureaux ou deviennent diététiciennes.

Donnant généreusement leurs services, ces auxiliaires ne ménagent ni leur temps ni leur peine. C'est grâce à leur coopération que vos dollars versés à la Croix-Rouge font tant de bien. Leurs services bénévoles, triplent, en quelque sorte, la valeur de vos dons et permettent l'achat de grandes quantités de vivres, de fournitures d'hôpital, de vêtements.

Donnez de bon cœur. Donnez largement. Secondez les auxiliaires de la Croix-Rouge dans leur tâche.



LA CROIX-ROUGE A BESOIN IMMEDIATEMENT DE \$10,000,000 OBJECTIF PROVINCIAL: \$2,250,000

La misère est si grande dans les pays libérés, qu'à la demande du Gouvernement fédéral, le "Fonds de Secours Canadien pour les Alliés", représentant les œuvres de secours de nos Nations Unies, collabore à la présente campagne nationale de souscription de la Croix-Rouge.

LA CROIX-ROUGE + CANADIENNE Nos dollars sauveront des milliers de vies

LA VIE SPORTIVE

Le Toronto a eu raison du Canadien

(Par X.-E. NARBONNE)

Le Canadien, qui vient de remporter le championnat de la ligue Nationale de hockey pour la deuxième année consécutive, a subi un rude échec hier soir alors que les habitants de Dick Irvin ont perdu la première partie de la série semi-finale des éliminatoires de la coupe Stanley, mais cette défaite ne doit pas décourager nos favoris, car le seul but enregistré alors qu'il ne restait que vingt-deux secondes de jeu, fut obtenu sur un coup de chance. En effet, Red Kennedy, qui venait de sauter sur la glace, causa l'échec du Tricolore lorsqu'il réussit à loger le disque dans les filets de Bill Durnan, à la grande surprise des nombreux spectateurs qui envahissaient le Forum, hier soir. La rondelle se trouvait près des buts du Canadien et comme il ne restait plus que quelques secondes de jeu dans la troisième période, l'aillier du Toronto frappa le caoutchouc comme s'il s'agissait d'une balle de golf et le coup porta droit au but. Le cerbère du Bleu-Blanc-Rouge ne put faire aucun mouvement pour arrêter le coup et Durnan ne peut être blâmé pour ce point.

Les partisans du Montréal aussi bien que les Torontois qui avaient accompagné les Leafs dans la métropole canadienne se préparaient à une période supplémentaire lorsque l'unique point de la partie fut enregistré, point qui donnait la victoire aux visiteurs par le compte de 1 à 0 et qui permettait aux hommes de Happy Day de prendre l'avantage dans cette série qui est de quatre dans sept.

La joute d'hier soir ne fut pas un réel sportif car la qualité du jeu a fait défaut et la partie fut monotone du commencement à la fin, et cela est le résultat de la tactique employée par les deux clubs.

Du commencement à la fin les Leafs et le Canadien eurent recours à un style défensif et sous ce rapport il convient d'ajouter que les gars de la Ville-Reine ont eu le dessus, car rarement les joueurs du Canadien purent s'approcher des filets défendus par McCool, et la plupart des lancers furent faits de loin.

Les habitants de Dick Irvin n'ont pas brillé hier soir car les passes étaient fautes sans précision et plusieurs lancers ont été erratiques, car ils manquaient leur but de plusieurs pieds. Buddy O'Connor et Maurice Richard ont eu des chances de compter mais ils n'ont pas eu de veine et d'ailleurs les joueurs du Canadien étaient surveillés de trop près pour pouvoir se faire valoir. Bodnar, du Toronto, eut une belle occasion de déjouer Durnan, mais lui aussi manqua son but en lançant à côté des filets alors que le cerbère du Canadien n'était pas en mesure d'arrêter le coup s'il avait été fait avec précision.

La partie d'hier a grandement déçu les amateurs de hockey mais il convient de dire que les joueurs avaient reçu instruction de surveiller l'adversaire et de ne laisser aucune ouverture. Avec le jeu serré l'excitation ne pouvait être intéressante.

La rencontre fut dénuée de rudesse car l'arbitre Chadwick se montra sévère dès les premières infractions et dans la période initiale cinq joueurs furent expulsés du jeu pour des offenses mineures. Les équipiers comprirent que l'officiel de Red Dutton ne tolérerait aucune rudesse et, si l'on excepte quelques coups d'épaulé bien appliqués, particulièrement à la deuxième période, les joueurs s'en tinrent aux règles du jeu. Il est évident que les joueurs n'avaient pas la jouissance de tous leurs mouvements car ils étaient tenus de près mais si l'arbitre avait sévi chaque fois qu'un équipier retenait un adversaire on aurait vu le banc du pénitencier bien garni mais la chose fut tolérée car elle se pratiquait de part et d'autre. Maurice Richard fut celui qui fut surveillé de plus près et Hamilton a complètement paralysé les efforts de notre vaillant ailier.

Aucun joueur n'a brillé d'un vif éclat hier soir mais il convient pourtant de dire que Filion a bien joué et s'il avait eu plus d'aide de la part de ses compagnons de jeu, particulièrement de Gettiffe, il aurait peut-être pu placer la rondelle dans les filets de McCool.

Sur la défense du Canadien Frank McGill a repris sa place mais il ne fit que de courtes apparitions sur la glace et c'est Emile Luchard qui fut chargé de la plus grosse somme de travail. "Butch" s'acquitta bien de sa tâche et il fut également bien secondé par Filion et Lamoureux.

Les deux gardiens de buts bloquèrent tout ce qui se présentait à eux, exception faite du coup de Kennedy, mais nos cerbères n'eurent pas beaucoup de besogne car la plupart des attaques étaient brisées à la ligne bleue.

Les deux clubs en viendront de nouveau aux prises jeudi soir, au Forum, puis ensuite ils se rendront à Toronto où se continuera la lutte dans les deux joutes suivantes. Le Bleu Blanc Rouge espère bien prendre sa revanche jeudi et comme il reste encore six parties à jouer il n'y a pas lieu de perdre confiance.

Alignement des équipes:
TORONTO. — Buts: McCool; défenses: Morris et Pratt; centre: Kennedy; avants: Hill et Davidson. Subs.: Hamilton, Stanowski, Carr, Schriener, Metz, Bodnar, McCready, Jackson.

CANADIEN. Buts: Durnan; défenses: Lamoureux et Bouchard; centre: Lach; avants: Richard et Blake. Subs.: Harmon, Edolls, O'Connor, Hiller, Gauthier, Chamberlain, Gettiffe, Filion.

Arbitres: Chadwick, McCabe (Détré), Babcock (New-York).

Première période
Aucun point.

Les Bruins ont triomphé du club Détroit

Détroit, 21. — Les Bruins de Boston, qui étaient considérés comme une quantité négligeable dans les séries éliminatoires de la Ligue Nationale de hockey, ont causé une surprise hier soir, lorsque les joueurs d'Arthur Ross ont triomphé des Red Wings de Détroit, par le compte de 4 à 3 dans la première joute de la série semi-finale disputée en cette ville hier soir. Les locaux devront faire beaucoup mieux s'ils veulent éviter d'être éliminés des séries pour la coupe Stanley, série qui est de quatre dans sept.

Les Bruins qui ont perdu neuf fois annulé une fois contre les Red Wings, dans la saison régulière, ont complètement déclassé les locaux par un jeu de passes à peu près parfait dans la première période et dans la seconde et aussi par un jeu de défensive magnifique à la ligne bleue.

Bill Cowley, Bill Cupolo et Herbie Cain complètent pour le Boston dans la 1ère période, déjouant le jeune gardien de buts de 18 ans des Red Wings, Harry Lumley, qui avait ainsi donné aux Bostonnais une avance que les Red Wings ne purent surmonter.

Les joueurs de défense des Bruins, Pat Egan, Jack Crawford, Dit Clapper et aussi le gardien de buts Paul Bibeault, furent de leur côté bien actifs et très habiles à leur poste respectif et les Red Wings ne purent rien faire avant la période finale.

Les joueurs de Jack Adams réussirent toutefois à reprendre trois buts dans la période finale, le but de Jack McGill compté également dans cet engagement final réussit à assurer la victoire des Bruins.

Le jeu fut dénué de rudesse et une seule punition fut décernée par l'arbitre Clancy, à Gino Rozzini qui réchauffa le banc du pénitencier pendant quelques minutes dans la première période, quand il fit trébucher Jud McAtée. Immédiatement après le son de la sirène, après la joute, une demi-douzaine de joueurs des deux clubs en vinrent aux coups devant le banc des punitions et il fallut une couple de minutes avant que les officiels puissent remettre les choses en ordre.

L'attaque furibonde des Red Wings dans la période finale sembla démolir les Bruins momentanément et Earl Seibert compta après 4 minutes pour réduire l'avance des Bruins à 3 à 1. Le gardien Bibeault demanda alors quelques minutes de répit pour se faire soigner à l'épaule et les Wings seules perdirent quelque peu de leur puissance.

Jack McGill s'échappa après 7 minutes et réussit à compter le but qui devait finalement assurer la victoire au club de Ross. Les Red Wings attaquèrent sans relâche toutefois, et Joe Carveth compta le second but des siens après 9 minutes et Eddie Bruneteau réduisit finalement le compte à 4 à 3 après 18 minutes quand un lancer fait à près de 50 pieds.

Les Bruins ont remporté leur première victoire contre le Détroit dans une éliminatoire, depuis 1941. Les deux clubs se rencontreront de nouveau ici, jeudi soir, avant de retourner à Boston où se jouera la 3e et 4e joutes de cette série de 4 de 7, dimanche soir et mardi soir prochains.

Alignement des équipes:
BOSTON. Buts: Bibeault; défenses: Egan et Crawford; centre: Cowley; avants: Jennings et Cain. Subs.: Clapper, Henderson, Cupolo, Rozzini, Gaudreault, Smith, McGill, Gladu.

DÉTROIT. Buts: Lumley; défenses: Seibert et Hollett; centre: Howe; avants: M. Bruneau et Lindsay. Subs.: Armstrong, Jackson, Liscombe, Wochoy, McAtée, Carveth, E. Bruneteau, Quackenbush. Arbitres: Clancy, Primeau et Mephram.

Première période
1—Boston, Cowley (Jennings) 6.29
2—Boston, Cupolo (Smith) 10.07
3—Boston, Cain (Cowley) 14.04
Punition: Rozzini.

Deuxième période
Aucun point.
Aucune punition.

Troisième période
4—Détroit, Seibert (McAtée) 4.04
5—Boston, McGill (Smith, Cupolo) 7.22
6—Détroit, Carveth (Wochoy) 9.05
7—Détroit, E. Bruneteau (Carveth) 19.04
Aucune punition.

Trophée Dufresne à Jack Crawford

Boston, 21. — Jack Crawford, joueur de défense vétéran des Bruins de Boston, a été proclamé le joueur le plus en évidence de la saison dans les parties que les Bruins ont jouées sur leur glace, cet hiver. Comme tel, il recevra la trophée Elizabeth C. Dufresne, qui fut donné pour la première fois en 1936. Il a été déjà gagné par les gardiens de buts Tiny Thompson et Frankie Brimsek, Eddie Shore et Dit Clapper, joueurs de défense, et les avants Bill Cowley et les membres de la fameuse ligne Choucroute: Milt Schmidt, Woody Dumart et Bobby Bauer.

Le circuit de Vic Fontaine comprendra dix clubs cette saison, dont les clubs Kix, champion de la dernière saison, Champtre, Marieville, Lacombe, Beauport, St-Jérôme, Ste-Thérèse, Bombardier, Mayport et le National, club de la Palestine.

Le dernier club devrait être une attraction avec les joueurs qu'il aura à présenter au cours de la saison.

Punitions: Morris, Chamberlain, Hamilton, Bouchard, Richard.

Deuxième période
Aucun point.

Troisième période
1—Toronto, Kennedy 19.38
Punitions: Hamilton, Morris.

Quatre joueurs manqueront sur l'alignement

La troisième partie finale pour décider du championnat de la Ligue Senior de Québec aura lieu ce soir dans la Vieille Capitale lorsque les As de Don Peniston recevront la visite du Royal de Montréal et comme ces deux clubs sont actuellement sur un pied d'égalité avec chacun une victoire à leur crédit, la rencontre promet d'être contestée.

Le club de Frank Carlin manquera les services de Jean-Paul Gignac, Jack Carthy, Bucky Buchanan et "Pee Wee" Reid.

Les As sont grandement favoris pour remporter une deuxième victoire de suite, car Don Peniston a annoncé que son club sera au grand complet et que Neil Colville sera de nouveau à son poste.

Le Royal quittera la métropole avec trois juniors, il s'agit de la ligne d'attaque de son club-ferme, composée de Cliff Malone, Jimmie O'Connor et Johnny Chénier. Ces trois joueurs ont affiché une belle tenue depuis le début de la saison. Il se peut aussi que le solide joueur de défense du Royal, D. Harvey, fasse le voyage.

La joute de ce soir promet d'être très contestée et l'on s'attend à un beau duel de gardiens de buts entre Lionel Bouvrette et Gerry McNeill. Ce dernier s'est particulièrement signalé durant les deux premières parties de la série finale, en tenant les As à trois seuls points.

Les As aligneront leurs joueurs marins, Norman Larson, Doug Baldwin, Bill Robinson et Frank Dartnell. Ces derniers ont été les principaux artisans de la victoire de leur club, dimanche dernier, au Forum.

Le Buffalo a pu gagner la première

Cleveland, 21. — Les Bisons de Buffalo ont défait les Barons de Cleveland par 4 à 1 hier soir dans la première joute d'une série semi-finale de 4 de sept dans les éliminatoires pour la coupe Calder. Une foule de 9,249 personnes a assisté à la joute.

Les Bisons ont profité d'une punition à Dan Sprout, des Barons, dans la 1ère période pour compter trois buts en 61 secondes, et ce fut là toute l'histoire de la joute. Ken Killea, Paul Mundrick et George Parter furent les compteurs de la joute. Parter compta un autre but dans la période finale, tandis que Kelly fut l'unique compte des Barons dans la 2e période.

Legs Fraser afficha une brillante tenue dans les buts des Bisons, de même que Roger Léger à la défense du club d'Eddie Shore.

Composition des équipes:
BUFFALO. Buts: W. Fraser; défenses: Léger et Davidson; centre: Killea; avants: Mundrick et Parter. Subs.: Lessard, Dyte, Halderman, Jones, Lewis, Pozzo, Boothman, Emerton, Nadon.

CLEVELAND. Buts: Teno; défenses: Johnson et Bosson; centre: Agar; avants: Forgie et H. Fraser. Subs.: Adolph, Sprout, Cunningham, Trudel, Prokop, Burlington, Gasparini, Bartholomeo, Kelly.

Arbitres: McVeigh et Burke.

Première période
1 Buffalo: Killea-Léger 4.15
2 Buffalo: Mundrick 5.35
3 Buffalo: Parter-Killea 5.54
Pun.: Sprout, Lessard.

Deuxième période
4 Cleveland: Kelly 4.42
(Prokop, Sprout)
Pun.: Davidson, Johnson.

Troisième période
5 Buffalo: Parter-Killea 10.10
Pun.: Dyte, Adolph, Lessard.

Championnat des juniors

Après avoir remporté le championnat de la Ligue Junior, le club Royal de Lorne White aura maintenant à faire face au champion de la ville d'Ottawa. La première joute de cette série aura lieu lundi soir prochain au Forum. Le mercredi suivant, les deux mêmes clubs en viendront aux prises dans la capitale. Si une troisième joute est nécessaire, elle aura lieu au Forum le 30 mars.

Les vainqueurs de cette série rencontreront les champions des Maritimes dans une autre série de quatre de trois. Le gagnant de la série Ottawa-Royal, fera face soit au St-Jean ou au Glace Bay, le 31 mars et le 1er avril. Le gagnant de cette série rencontrera probablement le St-Michaels, qui est sur le point de remporter le championnat junior de l'Ontario.

Norman Dave, président de la Québec Amateur Hockey Association, a annoncé que les Wings Wheelers, champions de la Ligue Montréal rencontreront le Beauharbour à Lachine, vendredi soir et le gagnant de cette joute sera opposé aux champions de la ville de Québec.

Ligue de baseball Métropolitaine

Vic Fontaine et Georges Mantha en sont venus à une entente pour faire évoluer la ligue de baseball Métropolitaine dans l'organisation de la Cité et des parcs durant la saison 1945.

Le circuit de Vic Fontaine comprendra dix clubs cette saison, dont les clubs Kix, champion de la dernière saison, Champtre, Marieville, Lacombe, Beauport, St-Jérôme, Ste-Thérèse, Bombardier, Mayport et le National, club de la Palestine.

Le dernier club devrait être une attraction avec les joueurs qu'il aura à présenter au cours de la saison.

Alignement des équipes:
TORONTO. Buts: McCool; défenses: Morris et Pratt; centre: Kennedy; avants: Hill et Davidson. Subs.: Hamilton, Stanowski, Carr, Schriener, Metz, Bodnar, McCready, Jackson.

CANADIEN. Buts: Durnan; défenses: Lamoureux et Bouchard; centre: Lach; avants: Richard et Blake. Subs.: Harmon, Edolls, O'Connor, Hiller, Gauthier, Chamberlain, Gettiffe, Filion.

Arbitres: Chadwick, McCabe (Détré), Babcock (New-York).

Première période
Aucun point.

Les Braves de Lucien Leduc vainqueurs

Cornwall, 21. — Grâce à la belle tenue de Gordie Drillon et de Gerry Plamondon sur l'attaque et du beau travail accompli par Lascelles dans les filets du club Valleyfield, de Lucien Leduc, a pu triompher des Cookies de Cornwall, hier soir, par le résultat de 5 à 2 pour prendre le devant dans la série finale de la Ligue Interprovinciale de Hockey et les Braves mènent maintenant par deux victoires contre un seul échec.

Drillon a compté deux buts au cours de cette rencontre tandis que Plamondon a pu enregistrer un but en plus d'obtenir deux assistances et ils furent les deux étoiles de la partie.

Les autres buts des vainqueurs furent comptés par Rosaire Joannette et Jacques Toupin, tandis que ceux des Cookies allèrent à Burr sur une passe d'André Perron et à Gérard Gravel sur des passes de Bernard et Florent Lazon.

La joute a été des plus intéressantes et Johnny Lascelles, a de nouveau affiché une éclatante tenue dans ses filets, pour tenir les jeunes joueurs de Lex Cook en échec. Cet habile gardien de buts a reçu une belle protection de Paul Poissant et de Lester Brennan.

Les deux clubs retourneront à Valleyfield où sera disputée la 4e joute de la série, jeudi soir, et la 5e dimanche après-midi. Les Braves, jouant alors sur leur propre patinoire, sont favoris pour assurer le championnat du circuit Lebel dès dimanche car ils auront l'immense avantage de jouer devant leurs propres partisans durant deux joutes consécutives.

Alignement des équipes:
VALLEYFIELD. Buts: Lascelles; défenses: Toupin et Poissant; centre: Joannette; avants: Boyer et Vinet. Subs.: Connolly, Plamondon, Campeau, Drillon.

CORNWALL. Buts: Renaud; défenses: Dupuis et Hébert; centre: Caragher; avants: Burr et Perron. Subs.: Derches, Vallières, Gravel, B. Lazon, F. Lazon, Demers, B. Lazon.

Arbitres: Murray, Barrett.

Première période
Aucun but.
Aucune punition.

Deuxième période
1—Valleyfield, Drillon (Plamondon) 9.21
2—Valleyfield, Toupin (Boyer) 14.17
3—Cornwall, Burr (Perron) 16.54
4—Valleyfield, Plamondon. 18.52
Punitions: Bean, Connolly.

Troisième période
5—Valleyfield, Drillon (Plamondon) 1.20
6—Valleyfield, Joannette 12.41
7—Cornwall, Gravel (F. Lazon, B. Lazon) 19.46
Punitions: Campeau, Poissant, B. Lazon.

De nouveau sur un pied d'égalité

Charlotte, 21. — Sammy Sneed et Byron Nelson, qui jouaient un 18 trous additionnel pour décider du gagnant du grand tournoi de golf de Charlotte, d'une valeur de \$10,000, ont de nouveau terminé sur un pied d'égalité et devront jouer un autre 18-trous aujourd'hui. Ils ont tous deux réussi un compte total de trois coups de moins que la normale.

On sait qu'ils ont tous deux totalisé 272 coups, soit 16 de moins que la normale pour les 72 trous du tournoi qui devait prendre fin hier après-midi. Ils durent alors jouer un 18-trous additionnel hier mais se sont de nouveau faits une lutte gigantesque pour terminer avec le même total de 69.

C'est au 17e trou que Sneed perdit toutes les chances de triompher qu'il avait. Il s'agit d'un trou dont la distance est de 490 verges. Sneed frappa mal à deux reprises et dut prendre cinq coups, soit la normale, mais Nelson fut très brillant et put le faire en quatre coups pour alors rejoindre Sammy. Les deux rivaux eurent chacun un "par" trois pour le 18-trous de sorte qu'ils ne purent briser l'égalité qui existait entre les deux joueurs.

LE HOCKEY

Ligue Nationale:

(Semi-finales)
Toronto 1, Canadien 0
(Série 4 de 7; Toronto mène, 1-0).
Boston 4, Détroit 3.
(Série 4 de 7; Boston mène, 1-0).

Ligue Américaine:
(Semi-finales)
Buffalo 4, Cleveland 1.
(Série 4 de 7; Buffalo mène, 1-0).
Hershey 3, Indianapolis 1.
(Série 4 de 7; Hershey mène, 1-0).

Ligue Interprovinciale:
(Finale)
Valleyfield 5, Cornwall 2.
(Série 4 de 7; Valleyfield mène 2-1).

CE SOIR
Ligue Nationale:
Aucune joute.
Ligue Américaine:
Aucune joute.
Ligue Senior:
(Finale)
Royal à Québec.
(Série 4 de 7; 3e joute; les deux clubs ont gagné chacun une joute).

Les étoiles de la Nationale

(Par Elmer Ferguson, Herald)
1ère EQUIPE:
Durnan but McCool
(Canadien) (Toronto)
Harmon défenses d. Hollett
(Canadien) (Détroit)
Bouchard défenses g. Pratt
(Canadien) (Toronto)
Lach centre Cowley
(Canadien) (Boston)
Richard ailier d. Mosienko
(Canadien) (Chicago)
Blake ailier g. Howe
(Canadien) (Détroit)
Irvin instructeur Adams
(Canadien) (Détroit)

2ème EQUIPE:
Durnan but McCool
(Canadien) (Toronto)
Harmon défenses d. Hollett
(Canadien) (Détroit)
Bouchard défenses g. Pratt
(Canadien) (Toronto)
Lach centre Cowley
(Canadien) (Boston)
Richard ailier d. Mosienko
(Canadien) (Chicago)
Blake ailier g. Howe
(Canadien) (Détroit)
Irvin instructeur Adams
(Canadien) (Détroit)

3ème EQUIPE:
Durnan but McCool
(Canadien) (Toronto)
Harmon défenses d. Hollett
(Canadien) (Détroit)
Bouchard défenses g. Pratt
(Canadien) (Toronto)
Lach centre Cowley
(Canadien) (Boston)
Richard ailier d. Mosienko
(Canadien) (Chicago)
Blake ailier g. Howe
(Canadien) (Détroit)
Irvin instructeur Adams
(Canadien) (Détroit)

4ème EQUIPE:
Durnan but McCool
(Canadien) (Toronto)
Harmon défenses d. Hollett
(Canadien) (Détroit)
Bouchard défenses g. Pratt
(Canadien) (Toronto)
Lach centre Cowley
(Canadien) (Boston)
Richard ailier d. Mosienko
(Canadien) (Chicago)
Blake ailier g. Howe
(Canadien) (Détroit)
Irvin instructeur Adams
(Canadien) (Détroit)

5ème EQUIPE:
Durnan but McCool
(Canadien) (Toronto)
Harmon défenses d. Hollett
(Canadien) (Détroit)
Bouchard défenses g. Pratt
(Canadien) (Toronto)
Lach centre Cowley
(Canadien) (Boston)
Richard ailier d. Mosienko
(Canadien) (Chicago)
Blake ailier g. Howe
(Canadien) (Détroit)
Irvin instructeur Adams
(Canadien) (Détroit)

6ème EQUIPE:
Durnan but McCool
(Canadien) (Toronto)
Harmon défenses d. Hollett
(Canadien) (Détroit)
Bouchard défenses g. Pratt
(Canadien) (Toronto)
Lach centre Cowley
(Canadien) (Boston)
Richard ailier d. Mosienko
(Canadien) (Chicago)
Blake ailier g. Howe
(Canadien) (Détroit)
Irvin instructeur Adams
(Canadien) (Détroit)

7ème EQUIPE:
Durnan but McCool
(Canadien) (Toronto)
Harmon défenses d. Hollett
(Canadien) (Détroit)
Bouchard défenses g. Pratt
(Canadien) (Toronto)
Lach centre Cowley
(Canadien) (Boston)
Richard ailier d. Mosienko
(Canadien) (Chicago)
Blake ailier g. Howe
(Canadien) (Détroit)
Irvin instructeur Adams
(Canadien) (Détroit)

8ème EQUIPE:
Durnan but McCool
(Canadien) (Toronto)
Harmon défenses d. Hollett
(Canadien) (Détroit)
Bouchard défenses g. Pratt
(Canadien) (Toronto)
Lach centre Cowley
(Canadien) (Boston)
Richard ailier d. Mosienko
(Canadien) (Chicago)
Blake ailier g. Howe
(Canadien) (Détroit)
Irvin instructeur Adams
(Canadien) (Détroit)

9ème EQUIPE:
Durnan but McCool
(Canadien) (Toronto)
Harmon défenses d. Hollett
(Canadien) (Détroit)
Bouchard défenses g. Pratt
(Canadien) (Toronto)
Lach centre Cowley
(Canadien) (Boston)
Richard ailier d. Mosienko
(Canadien) (Chicago)
Blake ailier g. Howe
(Canadien) (Détroit)
Irvin instructeur Adams
(Canadien) (Détroit)

10ème EQUIPE:
Durnan but McCool
(Canadien) (Toronto)
Harmon défenses d. Hollett
(Canadien) (Détroit)
Bouchard défenses g. Pratt
(Canadien) (Toronto)
Lach centre Cowley
(Canadien) (Boston)
Richard ailier d. Mosienko
(Canadien) (Chicago)
Blake ailier g. Howe
(Canadien) (Détroit)
Irvin instructeur Adams
(Canadien) (Détroit)

Les Royaux à l'entraînement à Bear Mountain

Bear Mountain, N.-Y., 20 (Spécial au Devoir). — Mike Sabena, un nouveau joueur des Dodgers obtenu des Braves, bataille avec Hill Hart pour jouer au 3e but pour les Dodgers. Il se peut, en effet, qu'il occupe ce poste, pour le Royal, cette saison. Sabena a pratiqué deux fois hier, dont une fois avec le Royal, soit à arrêter les roulements, Sabena, qui de frappeur droitier est devenu frappeur gaucher, était avec le Hartford, la saison dernière, et il a frappé pour .297 pour le club de Del Frissonette. Il a fini la saison avec le Indianapolis avec une moyenne de .317 en 61 parties.

Mel Himes, jeune lanceur droitier qui a gagné 10 parties et qui en a perdu 5 avec le Olean, l'an dernier, a impressionné à sa première pratique. Himes a une balle rapide et une bonne courbe et l'instructeur Wild, Matthews, éclaircir des Dodgers, a dit que Himes en était arrivé à un bon changement d'allure, au cours du dernier mois de 1944. Himes deviendra peut-être le 8e ou le 9e lanceur pour Betzel.

Le secrétaire Marcel Dufresne a quitté Bear Mountain, tard hier soir, pour New-York où il doit rencontrer les neuf jeunes recrues de Montréal. Le lanceur Jean-Pierre Roy et l'arrêt-court Stan Bréard sont aussi parmi ceux qui arriveront dans la métropole américaine aujourd'hui.

Johnny Colantino, lanceur de Hamilton, Ont., qui a joué la saison dernière avec le Olean, le Trenton et le Newport News, et qui a été lanceur de pratique pour le Royal, alors que ce club jouait à Toronto, a été un des lanceurs en vedette dans la pratique d'aujourd'hui. Colantino lance durement; il a un bon esprit combattif et il semble avoir du talent. Betzel est grandement intéressé en lui.

Albert Buschling, intérieur et extérieur de Washington, Vic Cegles, voltigeur de Niagara Falls, Jack Miller, lanceur de Sherman Oaks, et Harvey Oberter, intérieur de Olean, Park N.Y., sont rapportés hier après-midi. Buschling, Cegles et Willer viennent des rangs semi-professionnels, tandis que les autres sont professionnels. Ils ont tous deux réussi un compte total de trois coups de moins que la normale.

Voici maintenant la liste des joueurs qui sont déjà au camp: Tom Warren, John Gabbard, Edwin Palica, Bob Tart et Jack Miller, lanceurs; Buschling, Eddie Stevie, Porter et Shuba, intérieurs; Prefke et Cegles, voltigeurs. Il s'agit donc d'un total de 11 joueurs.

Les jeunes pourront se faire valoir

Les amateurs du sport national américain pourront assister au même nombre de parties que l'an dernier mais il est possible et même probable que la qualité du jeu laissera quelque peu à désirer car nombreux sont les joueurs d'expérience qui ont été appelés sous les armes avec la Marine, l'Aviation ou l'Armée de l'Onclé Sam, et ces départs permettront aux jeunes, qui ont des aptitudes pour le jeu, de se faire valoir sur le losange.

En raison des conditions actuelles de la rareté de la main-d'œuvre aux États-Unis, n'importe quel homme qui aimerait revêtir un uniforme de baseball, qui est assez puissant pour frapper une balle en dehors du champ intérieur d'un terrain de baseball devient automatiquement de ce temps-ci une recrue possible pour les ligues majeures.

Prenons le cas, par exemple, de Robert (Shanty) Havener, âgé de 24 ans, mesurant 6 pieds et pesant 210 livres. Sans être invité il se rendit au camp d'entraînement des Sénateurs de Washington, à College Park, Md, et déclara au gérant Ossie Bluege, qu'il avait reçu son licenciement militaire de la Marine et qu'il savait lancer. Les Sénateurs aussitôt lui donnèrent un uniforme. L'an dernier, à peine sorti des rangs de la Marine, il remporta 4 victoires sans subir de défaite pour un club d'un niveau semi-professionnel. Auparavant il avait conduit son équipe du High School qu'il fréquentait au championnat de la ligue, à trois reprises. En parlant des Sénateurs, disons que les officiels du club ont annoncé que le contingent de 11 joueurs cubains, qui devait arriver hier, n'a pas encore pu quitter la frontière de son pays natal à cause des difficultés dans les transports. Ce groupe comprend: les lanceurs Lou Aloma et Santiago Ullrich, les receveurs Mike Guerra et Rogelio Valdes, les voltigeurs Jose Sanchez et Augustin Delaville et les joueurs d'intérieur Angel Fleitas, Pedro Gomez, Manuel Hidalgo, Luis Suarez et Gil Torres.

Il est possible que ce groupe de joueurs ne puisse pas arriver à College avant mercredi prochain.

Alex Carrasquel, lanceur de l'Amérique du Sud, qui remporta 8 victoires l'an dernier, a annoncé qu'il avait accepté les offres des Sénateurs et qu'il se rapporterait vers le 1er avril.

CHIRURGIEN-DENTISTE
Dr N.-P. GAGNON
CHIRURGIEN DENTISTE
1457 MCGILL COLLEGE
(près magnas Eaton)
Tél. MA. 7988

DECORATION
AGE QUOD AGIS
J.-A. DESJARDINS
DECORATEUR
PEINTURE DE TOUS GENRES.
Spécialité: Décoration religieuse.
Estimations et plans de décoration sur demande.

ENCADREURS
Wisintainer & Fils

LA SESSION PROVINCIALE

Premier débat sur le bill Duplessis pour l'électrification rurale

Le premier ministre expose le but et les bienfaits de son bill 14 — "Loi rétrograde et inutile, elle servira aux trusts à obtenir des concessions de forces hydrauliques", soutient M. Godbout — La meilleure loi présentée devant la Législature, d'après M. Chaloult et le Dr Philippe Hamel

Les juges de la Cour supérieure aux Trois-Rivières — Magistrat de district pour Montréal

Québec, 21 mars — Les résolutions du bill Duplessis "Pour favoriser l'électrification rurale par l'entremise de coopératives d'électricité" soumises hier à la considération de la Chambre sont loin de rallier l'unanimité des députés. C'est une loi de salut et de prospérité pour les ruraux, exposent en somme le premier ministre et le ministre de l'Agriculture, lequel s'attribue en bonne partie la paternité de cette mesure. C'est la meilleure loi présentée devant la Législature sur la question de l'électricité, affirme à son tour M. Chaloult, et c'est aussi, dit-il, l'opinion du Dr Philippe Hamel. La loi Duplessis devrait plutôt s'appeler "Loi contre l'électrification rurale", déclare pour sa part M. Wilfrid Hamel. Loi rétrograde, inutile, et qui permettra aux trusts d'obtenir des concessions de forces hydrauliques, soutient M. Godbout.

Sont orateurs ont pris part au débat sur le bill 14, hier après-midi et hier soir. La discussion reprendra demain. M. Lavin, de Pontiac, aura alors le premier la parole.

M. Duplessis

M. Duplessis explique le principe de son projet de loi et en montre les bienfaits. Nous possédons de grandes richesses hydro-électriques. Nous avons le devoir de les utiliser à l'avantage du public et au bien commun. Nous avons le devoir particulièrement d'en faire profiter la population rurale afin de faciliter la production agricole et de donner un plus grand confort aux cultivateurs. Ainsi, on se trouvera à garder les fils de cultivateurs sur les terres et à arrêter l'exode rural vers les cités.

Le problème rural est un problème de production et de coût de production. Notre population rurale est laborieuse, travailleuse et soignée du lendemain. L'électricité rendra la production plus facile et moins coûteuse. Elle mettra des acquiesces à la disposition des municipalités, elle fournira des moyens de production qui diminueront sensiblement le travail harassant de l'homme de la ferme. Ces avantages contribueront à inciter dans l'âme du laboureur le goût de la terre.

L'Union Nationale avait commencé par assurer à l'homme du sol la propriété de son bien par le moyen du Crédit Agricole. Elle veut compléter son œuvre par l'électrification mise à la disposition du plus grand nombre par l'entremise de coopératives aidées par le gouvernement.

Ces coopératives d'électricité vont le servir au mieux, car la production bien comprise est la base du salut. Par coopération, le premier ministre entend celui qui consiste à créer une force collective qui profite à l'individu ainsi qu'à la collectivité. C'est le contraire du totalitarisme. C'est le principe même que nous plaçons dans la loi.

Mais si la coopération est nécessaire, il n'en faut pas moins que le gouvernement contribue et sa contribution soit au rayonnement de cette mesure.

Le premier ministre donne ensuite les grandes lignes de son projet de loi qui sera plus bas. Ce projet, dit le premier ministre, prévoit aux besoins du présent et donne des garanties pour l'avenir notamment pour l'agriculture. Il rendra la production agricole moins coûteuse et plus facile. Il arrêtera la migration des populations vers les villes. Les agriculteurs ont eux aussi un organisme d'électrification rurale qui a répandu l'usage de l'électricité avec un immense succès. Nous avons pour notre part, beaucoup de chemin à faire dans ce sens. La présente mesure est appelée à donner un nouvel essor à la production agricole et à garder le cultivateur sur sa terre, en la lui faisant mieux aimer.

Le bill Duplessis

Voici les grandes lignes du bill Duplessis "pour favoriser l'électrification rurale par l'entremise de coopératives d'électricité".

Le bill prévoit la création d'un Office de l'électrification rurale composé de trois membres nommés pour dix ans mais peuvent être destitués pour cause. Le président reçoit \$10,000 par année et les deux autres membres, \$8,000. Le traitement du secrétaire est fixé à \$6,000. L'Office possède des pouvoirs très étendus: il peut acquérir et posséder des biens pour ses entreprises et son administration générale, diviser la province en zones d'électrification, consentir des prêts aux coopératives d'électricité, jusqu'à 75% de leur valeur, remboursables en tre-

te ans à 3%; faire des avances aux coopératives, en anticipation des prêts prévus, faire à tout propriétaire de ferme qui est membre d'une coopérative, pour les frais d'installation électrique sur sa ferme, des prêts jusqu'à 75% du coût de l'installation, mais ne devant excéder dans aucun cas la somme de \$500. Ces avances sont remboursables en dix versements annuels avec intérêt d'un pour cent. Le gouvernement peut aussi autoriser le trésorier de la province à prêter ou à verser à l'Office pour l'exécution de ses pouvoirs, autoriser l'Office à contracter des emprunts et à en garantir le remboursement.

Le montant total mis à la disposition de l'Office pour l'exécution de la présente loi ne doit pas dépasser \$12 millions.

La loi prévoit la formation de coopératives de production, de transmission, de distribution et de vente de l'électricité dans les campagnes. Ces sociétés locales constitueront des sociétés par actions, la valeur nominale des actions est de \$10 l'unité.

M. Wilfrid Hamel

L'ancien ministre des Terres et Forêts, parrain de la loi de l'Hydro-Québec, adoptée à la session dernière, dit qu'il existe déjà dans nos statuts une loi de l'électrification rurale qui est beaucoup plus avantageuse que celle-ci. Nous nous entêtons sur l'urgence du problème.

On nous demande de voter une loi désavantageuse pour le cultivateur. Elle accorde moins de privilèges qu'en accordant l'Hydro-Québec. La loi Hamel permettait d'emprunter 100% pour le coût des lignes rurales de distribution; la loi actuelle ne permet d'emprunter que 75%.

La loi de l'Hydro permettait de rembourser dans 50 ans le montant emprunté à un intérêt de 2%, soit à un taux d'environ 2 1/2%; avec le bill actuel, on prête à 75% de la valeur, à 3%. Le cultivateur devra trouver lui-même l'autre 25% à des conditions qui ne peuvent être aussi favorables et qui s'élèveront au moins à 5%.

La loi de l'Hydro permet d'emprunter à 100%, jusqu'à un maximum de \$300, et cela sans hypothèque; le bill Duplessis permet d'emprunter à 75% jusqu'à un maximum de \$500, avec une hypothèque. La loi Duplessis est moins pratique.

M. Duplessis dit que les commissaires d'Hydro-Québec ont déclaré que la loi Hamel était inapplicable et d'écarter.

M. Hamel fait l'éloge des commissaires de l'Hydro. D'après la loi de l'Hydro, pour l'Hydro, les propriétaires ruraux n'avaient pas de finances à faire, pas de risques à prendre, pas de pertes à rembourser, pas de taxes à payer, parce que l'Hydro demeurait propriétaire des lignes de distribution. Tandis que par la loi actuelle, la coopérative devra se financer, assumer des risques, payer des taxes. Les taxes seront conséquemment plus élevées.

M. Hamel se demande pourquoi on fonde un deuxième organisme, sous le nom d'Office de l'électrification rurale, alors que nous possédons l'Hydro, alors que nous possédons l'électrification rurale. Le gouvernement laisse la porte ouverte au patronage, parce que tous les plans devront être acceptés par l'Office. On oblige les cultivateurs à venir se prosterner devant les autorités.

Mais ici M. Hamel formule une critique très grave. La Loi de l'Hydro-Québec assurait le contrôle absolu de nos ressources naturelles. On ne pouvait vendre de concessions. Le bill Duplessis permet aux coopératives de céder des chutes d'eau à d'autres avec la permission de l'Office. Ce n'est pas cela, dit M. Duplessis, on ne pourra vendre à d'autres organismes qu'à des coopératives. Il est prêt à préciser le bill à ce sujet.

La loi permet de céder des ressources naturelles à des compagnies privées, réplique M. Hamel. Nous sommes tous en faveur de l'électrification rurale, continue M. Hamel, mais cette loi est une mesure rétrograde et qui coûtera plus cher aux cultivateurs que la loi de l'Hydro. On devrait appeler la présente loi "Loi contre l'électrification rurale".

La meilleure loi

Le député du comté de Québec, M. Chaloult, dit que la législation présentée par M. Duplessis est la meilleure qui ait été apportée devant cette Législature sur le problème de l'électricité et il exprime en cela aussi l'opinion du Dr Philippe Hamel.

Le principe de l'électrification rurale par les coopératives est excellent. Les compagnies ne peuvent le faire parce que cela ne rapporte pas assez. Quant à la municipalisation de l'électricité prévue par la Loi Hamel (L'Hydro), elle peut servir dans les petites villes, mais non dans les campagnes.

La coopérative pour l'électrification est une excellente formule qui a réussi en Europe et aux E.-U.S. Elle fournira aux Québécois l'occasion de se convertir à la coopération.

L'électrification rurale permettra à des industries de se développer qui pourront fournir du travail pour l'après-guerre et endiguer le communisme, ou à en supprimer les causes.

La Loi Duplessis ne renferme pas les traces des trusts comme certains l'ont antérieurement, poursuit M.

Chaloult. L'orateur trouve toutefois des défauts dans la Loi, par exemple, le fait de confier à la régie des services publics le soin de déterminer les taxes en cas de désaccord. Il préférerait l'Office de l'électrification, car la Régie a toujours montré du favoritisme envers les trusts.

A ce propos, M. Duplessis annonce qu'il présentera une Loi au cours de cette session créant un nouvel organisme qui sera chargé des questions d'électricité. Quant à la Régie elle-même, elle sera réorganisée.

Mais tant vaudront les hommes qui l'appliqueront, tant vaudra la loi, et M. Chaloult voudrait à la tête de l'Office des hommes de premier choix, compétents et indépendants de la politique, comme de l'influence des trusts.

M. Chaloult voudrait connaître les noms des membres de l'Office. M. Duplessis répond qu'il ne peut le faire parce que ces nominations relèvent justement des 21 membres du cabinet dont on parle tant. Il assure toutefois le député que les membres de l'Office seront des hommes compétents, intègres et indépendants de toute influence néfaste.

M. Chaloult compte que le gouvernement ne renoncera pas au principe de la nationalisation de nos ressources naturelles et qu'il réglera enfin la question de l'électricité, qui est le centre de la dictature économique chez nous.

Contre le bill

M. Cyrille Dumaine, député libéral de Bagot, dit que le gouvernement Duplessis veut rejeter le fardeau de l'électrification sur les épaules des cultivateurs. Il croit que les coopératives ne pourront pas vivre par elles-mêmes; elles demanderont l'aide du gouvernement. C'est le gouvernement qui devrait construire les lignes, tout en laissant aux ruraux le soin de fournir une petite part contributive. Les cultivateurs ont autant le droit d'avoir de l'électricité — et ils en demandent — que des bons chemins; pourtant, le gouvernement fournit les routes.

Le bill ne favorise aucunement l'électrification rurale, conclut M. Dumaine.

M. Barré

M. Laurent Barré, ministre de l'Agriculture, prend la défense du bill 14 dont il réclame un peu la paternité.

Par le bill, on ne prête pas aux individus mais à la coopérative, qui, elle, prêterait ensuite à ses membres; l'électoralisme sera absent du système coopératif.

Quant à la mesure, elle ne nuira pas aux grosses compagnies d'électricité, elles en bénéficieront plutôt.

Quant à la somme de \$12 millions, ce ne sera évidemment pas assez, si on envisage le projet sur une longue période, mais c'est déjà un beau commencement.

Nous donnons une part de ce \$12 millions au peuple qui en retirera des bénéfices par une prospérité plus grande.

M. Barré dit que la nationalisation des ressources naturelles ne doit être opérée que dans des cas extrêmes, lorsqu'il faut rendre justice à la masse, mais pas avant qu'on ait épuisé tous les moyens de rendre cette justice à l'ensemble de la population.

Le ministre de l'Agriculture caresse l'espoir que la coopération mise en application dans le bill 14 amènera la coopération des puissances d'argent avec les coopératives.

M. Godbout

M. Godbout s'élève avec force contre le bill Duplessis qu'il considère comme une mesure rétrograde et inutilement coûteuse. Il se déclare en principe en faveur de l'électrification rurale mais considère que la loi de l'Hydro adoptée l'année dernière renferme tous les éléments qui permettent l'électrification rurale, à meilleur compte et avec une réelle efficacité.

La Loi Hamel était une véritable loi d'électrification rurale. Quant à l'Office d'électrification, il est inutile, il n'offre pas de garanties suffisantes d'indépendance politique d'efficacité. La commission de l'Hydro, composée des meilleurs hommes qu'on ait pu trouver, assure plus de garanties, sur la met de côté, pour l'électrification rurale, parce que le gouvernement ne la trouve pas assez souple à son gré.

Ici M. Godbout parle incidemment de M. T. D. Bouchard, premier président de l'Hydro, de qui il fait l'éloge comme homme d'affaires et pour sa largeur de vue, bien qu'il ne partage pas toutes ses idées.

M. Godbout défie M. Duplessis de réussir à faire jouer un rôle politique aux commissaires de l'Hydro.

La Loi Duplessis, soutient M. Godbout, place les coopératives dans des conditions non viables, tandis que la Loi Hamel favorisait mieux l'électrification rurale; elle autorisait d'ailleurs l'Hydro à prêter de l'argent aux coopératives et aux municipalités.

L'Hydro, avec les compétences qui la dirigent, son personnel expérimenté et son immense pouvoir d'achat est en mesure de construire des lignes et de faire les installations plus efficacement et à meilleur marché que l'Office ou les coopératives ne pourraient le faire.

Le bill 14 oblige les coopératives à faire une "finiçie" considérable et dispendieuse et leur fait porter les risques de l'entreprise. Les lignes de l'Hydro ne sont pas taxé-

bles tandis que les syndicats coopératifs du bill Duplessis devront payer les taxes municipales et scolaires.

Les coopératives ne pourront électricifier à meilleur taux que les compagnies parce que celles-ci font profiter les campagnes des bénéfices réalisés dans les villes.

M. Godbout déclare que son initiative de l'Hydro a mis un frein au trust de l'électricité et que l'électrification rurale montre déjà de beaux résultats. Le bill 14 met toutes les coopératives en tutelle pour faire du patronage politique en leur imposant des favoris de l'administration: notaires, ingénieurs, comptables, fournisseurs, etc.

M. Godbout formule ensuite cette attaque contre le bill Duplessis. La loi de l'Hydro ne permet pas de vendre les concessions de forces hydrauliques que le gouvernement est autorisé à lui consentir. Elle ne peut que louer l'espace dont elle n'a pas besoin dans ses immeubles. Par conséquent, il est sûr que les forces hydrauliques concédées à l'Hydro resteront la propriété du public.

Au contraire, le bill 14 permet (par l'article 16) des concessions de forces hydrauliques même à perpétuité, en faveur de coopératives, et celles-ci peuvent, avec la permission de l'Office, les revendre à n'importe qui. Il y a lieu de croire que le but véritable du bill 14 n'est pas de favoriser l'électrification rurale mais de permettre aux compagnies d'ici quelques années, l'Hydro est un symbole mis en acte, dit le chef de l'opposition. On veut maintenant le retour à l'état ancien. La loi Duplessis est une loi retardataire, inutile et dangereuse.

Le meilleur moyen

M. Patrice Tardif, cultivateur, ministre dans le gouvernement Duplessis, répond à M. Godbout. Il le fait d'une manière aimable et spirituelle.

Il s'agit, dit-il, de fournir aux cultivateurs le moyen de se fournir de l'électricité. Il donne aux habitants le moyen de se grouper pour se donner un service électrique. M. Godbout a déconseillé cette initiative. Il rend un mauvais service à la classe agricole. Quant à la loi de l'Hydro, du point de vue rural, elle n'a pas obtenu grand succès et les cultivateurs ne s'en sont pas prévalus. La coopérative est encore la meilleure formule pour sortir la classe agricole de son marasme; elle enseigne aux cultivateurs à s'occuper de leurs propres affaires.

M. Tardif compte que le bill Duplessis ralliera l'assentiment de toute la Chambre.

Deux juges résident aux Trois-Rivières

En vertu d'un bill de M. Duplessis adopté hier après-midi après un long débat, les deux juges de la Cour supérieure nommés pour les districts judiciaires des Trois-Rivières et de Nicolet devront fixer leur résidence aux Trois-Rivières.

L'article 6 prévoit la nomination d'un magistrat en chef adjoint, avec résidence à Montréal lorsque le magistrat de district en chef réside à Québec, et à Québec lorsque le magistrat de district en chef réside à Montréal.

Ces magistrats ont, relativement à la Cour de magistrat, les mêmes pouvoirs que possèdent le juge en chef et le juge en chef suppléant de la Cour supérieure, relativement à cette Cour et à ses juges.

Les magistrats de district sont soumis à la surveillance, aux ordres et au contrôle de ces magistrats en chef, en ce qui regarde la distribution des causes, la tenue des séances, et, généralement, toutes les matières d'administration qui les concernent.

L'article 2 permet d'accorder une pension égale aux deux tiers du traitement annuel aux juges des sessions, magistrats de district et juges de la Cour des jeunes délinquants qui ont rempli leurs fonctions pendant au moins vingt-deux ans et qui donnent leur démission ou sont mis à la retraite.

L'article 3 permet d'accorder une pension égale au traitement annuel aux mêmes juges qui, ayant atteint l'âge de soixante-cinq ans et ayant exercé leurs fonctions pendant vingt-six ans et plus, donnent leur démission ou sont mis à la retraite.

Les juges des sessions, les magistrats de police et les magistrats de district ne peuvent se livrer en qualité de directeur ou de gérant de compagnie ou de maisons d'affaires, ou de quelque autre manière à d'autres occupations ou affaires que l'exercice de leurs fonctions judiciaires. Cette prohibition paraît avoir été oubliée dans les révisions des Statuts de 1925 et de 1941. Le bill Duplessis spécifie cette prohibition quant aux magistrats de district.

L'article 12 du bill Duplessis accorde une pension de \$1200, à compter du 1er avril 1945, à la veuve de tout juge des sessions de la paix nommé après le 1er janvier 1937, qui a exercé ses fonctions pendant plus de six ans et qui est décédée avant l'entrée en vigueur de la présente loi. Cette pension est payée à la veuve sa vie durant et pendant viduité.

Il est aussi loisible au gouvernement d'accepter la démission de tout juge d'une Cour des jeunes délinquants qui, depuis plus de douze mois, avant le 15 février 1945, a cause de maladie ou d'infirmité contractée pendant la du-

rée de ses fonctions n'a pu remplir utilement celles-ci, ou de le mettre à sa retraite, et dans un cas comme dans l'autre une pension annuelle de \$3,600 lui sera payée sa vie durant. Cette mise à la retraite a le même effet qu'une démission acceptée. Cette dernière disposition couvre le cas du juge Louis Houde, de Québec.

Le cas d'un juge

Le premier article vise particulièrement le juge Wilfrid Girouard, que la loi oblige à fixer sa résidence aux Trois-Rivières. Les justiciables et l'administration de la justice souffrent de l'absence d'un juge qui ne réside pas au chef-lieu qui lui a été assigné, a dit M. Duplessis. Au surplus, ajoute le premier ministre, le juge en question avait promis qu'il résiderait aux Trois-Rivières. Nous voulons établir la décentralisation judiciaire, ajoute M. Duplessis et nous consacrons une tradition vieille de vingt-cinq ans, par laquelle tous les juges assignés pour le district judiciaire des Trois-Rivières habitaient dans cette ville.

Plusieurs députés libéraux et avocats — MM. Casgrain, Morin, Hart, Dumoulin, Bienvenue — prennent part à la discussion. Ils en veulent particulièrement à l'article 1 qui impose l'obligation de la résidence aux Trois-Rivières pour les juges de la Cour supérieure assignés aux districts judiciaires des Trois-Rivières et de Nicolet. Ils trouvent que cette disposition vise un cas particulier et qu'elle est trop rigoureuse. On représente que la plupart des juges ne résident pas nécessairement dans leur district judiciaire mais dans le voisinage et parfois loin du chef-lieu.

M. Duplessis répond que ce n'est pas sa faute si un juge s'est placé dans la situation que lui veut corriger. Il ajoute que les justiciables ne sont pas faits pour les juges mais les juges pour les justiciables.

Par le bill Duplessis, le gouvernement obtient aussi l'autorisation de nommer un magistrat de district en chef adjoint à Montréal, puisque le magistrat-doyen, le juge Ferdinand Roy, réside à Québec.

M. Leduc et le bill de la radio

M. François Leduc, député libéral de Laval, a déclaré hier à la Chambre que vendredi matin il avait voté pour le bill de Radio-Québec, mais tient à préciser que s'il avait été présent il aurait voté pour l'amendement Godbout, mais contre les résolutions et contre la troisième lecture du projet de loi.

M. Duplessis et les théâtres

Sur la représentation de M. André Laurendeau faite la semaine dernière à la Chambre que des théâtres de Verdun violaient la loi en admettant des enfants de moins de 16 ans au cinéma, M. Duplessis avait déclaré qu'il ferait observer la loi, s'il y a des contraventions.

Hier après-midi, le procureur général a déclaré qu'il avait donné ordre aux avocats de la Couronne d'émettre un bref de prohibition contre le théâtre Palace, à Verdun; à la suite de doutes émis par le tribunal sur la régularité de la procédure, le département du procureur général a donné ordre d'annuler le permis du théâtre en question et il a averti tous les théâtres que la loi devra être respectée. Si les prescriptions présentes de la loi ne sont pas suffisantes, on en adoptera d'autres afin que la loi soit respectée par tout le monde.

Déclaration de M. Chaloult

M. René Chaloult, député du comté de Québec, a la hier après-midi la déclaration suivante à la Chambre, sur une question de privilège:

"Un contremaitre de l'Arsenal, un dénommé O. Racine, nie dans les journaux l'authenticité des chiffres cités par moi en Chambre, la semaine dernière, à l'occasion d'un discours sur le travail des femmes dans les usines de guerre."

"Ainsi que je l'ai répété à la Législature, je ne suis pas l'auteur de ces statistiques, que j'ai qualifiées alors d'étonnantes, et j'affirme, assuré de n'être pas démenti, qu'elles proviennent toutes d'une enquête de la Jeunesse agricole catholique (J.A.C.), l'un des mouvements spécialisés de l'Action catholique diocésaine qui combat, comme chacun le sait, sous la direction éclairée de Son Exc. Mgr Georges-Léon Pelletier, évêque auxiliaire de Québec."

"Cette association porte nécessairement l'entière responsabilité de ses chiffres, que l'électoralisme et la démagogie ne m'empêcheront pas de croire vrais dans leur ensemble, et qui sont d'ailleurs corroborés par M. l'abbé Aubert Chouinard, directeur de l'Oeuvre Notre-Dame du Bon Conseil, spécialement chargée de la protection des jeunes filles de la campagne."

"Tout au plus préciserai-je, dans le rapport cité, le sens des mots '150 illégitimes' dans une seule grande usine de guerre: il s'agit de grossesses illégitimes et non de naissances illégitimes. Cela n'infirme nullement ma démonstration."

"Je n'ai donc rien à rétracter de mon discours de la semaine dernière. Il ne faut pas craindre de clamer la vérité, au risque même du scandale pharisaïque: ce qui est grave, c'est d'être un 'chien muet'. J'offre à mes collègues de consulter toutes les pièces justificatives de mon dossier, y compris des affidavits qui établissent péremptoirement la véracité de mes déclarations et que je ne saurais livrer au public, à cause de leur caractère scabreux."

La culture moderne

est-elle en péril

par A. J. KRZESINSKI, agrégé de l'Université de Cracovie

Une question de brûlante actualité.

Volume de 212 pages.

Au comptoir \$1.25

Par la poste \$1.35

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

OUVERTS DE 9 H. A 5 H. 30 — SAMEDI COMPRIS

DUPUIS

Pour les "Communiantes"

nous offrons ces accessoires à prix avantageux



Le bandeau

en ruban blanc sur élastique servira à maintenir la voile fixe sur la tête de l'enfant.

.29 à .89

Mouchoirs

... en crêpe blanc ou en peau d'ange avec motif peint à LA MAIN. Belle qualité.

.39 et .45

Aumônière

... gracieuse et délicate dans laquelle la fillette placera chapelot, livre, etc. En tricot blanc ou ruban plissé.

1.00 et 1.50

Voiles

... pour la première communion. Forme ronde ou carrée avec un motif brodé dans les coins. Tulle de coton. Environ: 6/4 - 7/4 - 8/4.

1.75 à 8.50

DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président.

A.-J. DUGAL, v.-p. et dir. gén. RAYMOND DUPUIS, sec.-trés.

"Dans ma réplique d'ailleurs, et tout esprit impartial comprendra qu'il ne s'agit pas ici d'une question de race, je prouverai l'opportunité de mon intervention et je démontrerai que Québec reste encore la province qui fournit le moins d'enfants illégitimes au Canada et où la moralité de la femme a su garder le meilleur niveau."

Québec, 18 mars 1945
M. René Chaloult, député, Hôtel du Gouvernement, Québec.

M. René Chaloult.
J'ai eu avec attention les statistiques fournies par la J.A.C., que vous avez citées en Chambre. Elles me paraissent refléter exactement la situation ou peu s'en faut. Je vous parle à titre de directeur de

Louis ROBILLARD



LE BRIDGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

RICHELIEU

Dernière nouveauté qui fait déjà fureur.

Pas de devinettes — Pas de questions — Pas de réponses.

Le jeu consiste à former, avec les cartes que le hasard fournit, des mots français entre-croisés.

RICHELIEU instruit en collaboration.

Il est de tous les âges.

Chacun y prend son profit.

Hier amateurs de mots-croisés, les gens avisés y

Emploient aujourd'hui leur esprit.

Leur science et leur fantaisie;

Ils goûtent en commun une saine récréation

Et peuvent encore jouer solitaires.

Un RICHELIEU au logis chasse l'ennui.

En librairie actuellement à Montréal, au "Devoir", chez Granger, Pineault, Dupuis Frères, etc.

Jeu de 60 cartes, imprimé deux couleurs, avec règlement: PRIX: \$1.00

BULLETIN DE COMMANDE

"RICHELIEU ENRG.", C.P. 100, Station "C", Montréal, CANADA.

Veillez m'expédier..... jeu de RICHELIEU à \$1.00 chacun. (plus taxe provinciale)

Ci-inclus, remise au montant de \$.....